



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Service des Assemblées

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juin à 19h00

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire <i>Président de séance</i>	Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale
M. Patrice NOVELLI, 1 ^{er} adjoint au maire	M. Michel FEVRIER, conseiller municipal
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire (<i>jusqu'à 23h - Aff. 34</i>)	Mme Céline VARELA, conseillère municipale
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire (<i>à partir de 19h50 - Aff. 8</i>)	(<i>jusqu'à 23h34 - Aff. 34</i>)
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire	Mme Patricia MARTELLI, conseillère municipale
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire	(<i>jusqu'à 20h45 - Aff. 8</i>)
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire	Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire	M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Henri SCANDOLA, adjoint au maire	M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale	M. Marcel CAMO, conseiller municipal
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal	Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale (<i>jusqu'à 23h35</i>
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale	<i>Aff. 34</i>)
Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale	M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale	Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
(<i>jusqu'à 23h45 - Aff. 35</i>)	M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale	(<i>jusqu'à 23h08 - Aff. 34</i>)
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal	Mme Pascale VERAN, conseillère municipale
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal	(<i>jusqu'à 23h45 - Aff. 35</i>)

Avaient donné pouvoir :

Mme Sylviane ROYEAU à M. Henri SCANDOLA (*jusqu'à 23h00 - Aff. n° 34*)
M. Nicolas AMORETTI à M. Patrice NOVELLI (*jusqu'à 19h50 - Aff. n° 8*)
Mme Elodie ROBERT à M. Jean-Claude ALARCON
M. Patrick CALVI à M. Dominique NICOLAÏ
Mme Dominique ARTIERI à M. Patrice NOVELLI
M. Julien TABOUE à Mme Joanna GENOVESE
Mme Céline VARELA à Mme Floriane CAZAL (*à partir de 23h34 - Aff. n° 34*)
Mme Patricia MARTELLI à M. Cédric MONTEIRO (*à partir de 20h45 - Aff. n° 8*)
Mme Sandra PAIRE à M. Serge GIACOMAZZI (*à partir de 23h35 - Aff. n° 34*)
M. Jean-Christophe STORAÏ à Mme Isabelle THOUVENOT (*à partir de 23h08 - Aff. n° 34*)

Etaient absents :

Mme Stéphanie JACQUOT
M. Eric FORMENTO
Mme Isabelle THOUVENOT (*à partir de 23h45 - Aff. n° 35*)
Mme Julie MACCARI
M. Mathieu MESSINA
M. Anthony MALVAULT
M. Jean-Christophe STORAÏ (*à partir de 23h45 - Aff. n° 35*)
Mme Pascale VERAN (*à partir de 23h45 - Aff. n° 35*)

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, M. Florent CHAMPION souhaite faire une déclaration.

M. Florent CHAMPION : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chères Mentonnaises, chers Mentonnais qui nous regardez ce soir, je pense qu'il était utile que nous puissions commencer cette Assemblée délibérante par cette déclaration. « Dans la soirée du lundi 2 juin, nous avons pris connaissance, Monsieur le Maire, de votre renvoi en correctionnelle dans le cadre de l'affaire dite de la « SPL » et de votre placement sous contrôle judiciaire dans l'attente de l'audience. Bien entendu, tant que le tribunal n'aura pas rendu le verdict, je tiens ici à rappeler avec force et avec tous les Elus qui sont à mes côtés notre attachement le plus important à la présomption d'innocence qui doit s'appliquer absolument à tous. Il s'agit là d'un principe fondamental de notre état de droit qui a vocation à protéger tous les citoyens des anathèmes que certains pourraient être tentés de leur jeter trop hâtivement. Si vous avez droit au respect et au traitement équitable comme n'importe quel autre justiciable, ni plus, ni moins, nous déplorons les conséquences politiques de cette affaire. Cette actualité elle vient, une fois de plus, nuire à la réputation de l'administration municipale et plus largement à la Ville de Menton. Dans ce contexte, nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises ces derniers jours et nombre d'Elus de votre Majorité vous ont exprimé à quel point ils étaient désabusés par cette situation. Au-delà du calendrier judiciaire qui s'étalera nécessairement jusqu'à la fin de la mandature, nous vous avons alerté sur le risque de vous couper de votre base, de vos agents et surtout des Mentonnais. Avec sincérité, nous avons voulu vous mettre en garde contre la tentation d'accorder une oreille peut-être trop attentive à de mauvais génies qui pourraient vous entourer. Vous le savez, Monsieur le Maire, nous avons fait tout notre possible depuis 2022, et plus particulièrement tout au long de ces derniers mois, pour tenir ferme la barre, chacun dans le cadre de nos missions. Le Premier Adjoint l'a témoigné, les Adjoints et les Conseillers Municipaux aussi, je l'ai démontré personnellement en acceptant de rapporter le budget primitif 2025 après le départ de M. CALVI, en plus de mes engagements au CCAS. Nous n'avons pas compté notre temps, notre énergie et nos efforts sincères que nous avons déployés pour épargner au mieux le navire municipal du mauvais grain que nous avons dû traverser. C'est grâce à cet investissement que de belles choses auront été indéniablement menées dans le cadre de cette mandature et ce, quoi que l'on en dise. Malheureusement, nous regrettons aussi amèrement que ces réalisations aient été invisibilisées par le brouhaha ambiant causé par les polémiques et les chamailleries au sein du Conseil Municipal. Cette attention nous aurions pu la consacrer, nous aurions dû la consacrer, à autre chose qu'à cette triste actualité. Cela a, je crois, participé à donner une mauvaise image de Menton, mais aussi de cette Assemblée. Avec certains, nous aurions eu peut-être le beau rôle de renverser la table en cours de route ou de quitter brutalement le navire. Nous, nous avons fait le choix d'assumer nos délégations dans un seul but, servir la Ville et être utiles aux Mentonnais. A ce titre, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait, de notre volonté de nous consacrer avec passion et sincérité à notre tâche. A l'heure où nous sommes en perte de repère à tous les niveaux, nous ne souhaitons pas ajouter de l'instabilité au désordre, à une situation qui est déjà très difficile. Nous n'abandonnerons pas, pour ces quelques mois qui viennent, les agents avec qui nous travaillons au quotidien. Nous ne laisserons pas la gestion de la Commune à la dérive. Le temps des élections et la période électorale viendra très vite et les Mentonnais seront appelés à faire leur choix en leur âme et conscience. Si nous continuerons à assumer nos délégations au service des administrés, et seulement des administrés, nous annonçons ce soir la création d'un groupe politique distinct et indépendant. Nous avons désormais l'intention de nous exprimer en toute autonomie et liberté, nous voterons texte par texte, pour les délibérations qui nous seront présentées. Ce groupe « Menton en action », sera constitué de 12 Elus, qui sera d'ailleurs de facto le groupe le plus important de ce Conseil. Il jouera un rôle constructif, positif et vigilant qui sera guidé par le seul intérêt qui nous semble être le plus important, celui des Mentonnais. A mes côtés, il sera composé de Patrice NOVELLI, 1^{er} Adjoint, Elodie ROBERT, Jean-Claude ALARCON, Floriane CAZAL, Emmanuel RAVIER, Hervé VIALONGA, Rose-Marie MORENA, Céline VARELA, mais aussi Daniel ALLAVENA, Marcel CAMO et Dominique ARTIERI. Alors, j'aimerais dire aux agents de la Collectivité, aux Mentonnaises et Mentonnais qui nous regardent, que vous pouvez compter sur notre implication, à chacun d'entre nous, pour que les choses se passent au mieux à travers cette cohabitation intelligente au bénéfice de tous. Je vous remercie ».

M. le Maire : Merci de cette déclaration. On vit des moments qui ne sont jamais très agréables, difficiles, que les Mentonnaises et les Mentonnais peuvent ne pas comprendre ou comprendre certaines choses. Je n'ai jamais vu depuis plus d'un an autant de déferlement de haine sur les réseaux sociaux, et pour la plupart d'ailleurs comme ils ont du courage, ce sont des pseudonymes, mais je n'ai jamais vu autant de déferlements de haine, d'injures et d'insultes. Je vais être franc cela ne m'empêche pas, à titre personnel, de dormir. Je voudrais simplement préciser qu'en effet, depuis un an et demi, il y a une enquête, la police judiciaire de Nice m'a plusieurs fois interrogé. Une fois d'ailleurs mon épouse a eu droit aussi à l'interrogatoire grâce aux aimables affirmations que M. STORAÏ avait faites concernant l'achat de sa voiture. Non, M. STORAÏ, je vous l'avais déjà dit en Conseil Municipal, et je l'ai répété à la Police Judiciaire, ma femme n'a pas acheté sa voiture avec l'argent de la SPL. C'est un mensonge éhonté mais ça permettait de salir les gens. Je m'en suis expliqué et d'ailleurs, comme une enquête judiciaire est toujours bien faite, ils avaient les réponses avant de poser les questions. Ceci pour dire qu'un contrôle judiciaire après un an et demi d'enquête, nous avons été au parquet de Marseille avec M. MESSINA, excusez-moi nous ne jouons pas dans la même catégorie tous les deux. M. MESSINA, je ne ferais pas de commentaire particulier parce qu'une enquête est en cours, mais de lui-même a reconnu et adore parler à la presse de toutes ces opérations qu'il a fait et essaie également de mettre en cause un certain nombre de gens, moi compris, et y compris les administrateurs de la SPL. Je précise, que ce soit en Conseil Municipal, ou que ce soit devant les enquêteurs, j'ai toujours et je le refais ce soir, défendu l'intégrité des administrateurs de la SPL. Le 17 octobre, ce que l'on appelle une « audience relais » déterminera une date d'un procès en correctionnelle qui aura lieu fin 2025, ou début 2026. On le saura le 17 octobre. Le jour venu, tout le monde s'expliquera, les preuves seront fournies, les affirmations seront soit confirmées, soient démenties. La justice fera son travail, et croyez-moi, je ne demande que ça. Pour revenir à ta déclaration, Florent, je comprends parfaitement qu'un certain nombre d'Elus aient été troublés, gênés, et ont eu du mal, éventuellement, à répondre à la population quand ils sont dehors. J'avoue que personnellement, chaque fois que j'ai été dehors, j'ai toujours été accueilli courtoisement, correctement et personne n'a eu particulièrement de mots désagréables. Je ne parle pas de ceux que j'ai vu sur les réseaux sociaux, mais des gens que je rencontre à qui je serre la main. On était ensemble récemment et tu as pu le voir. On a eu l'occasion ce matin d'en parler très librement avec Patrice NOVELLI, et toi-même. J'affirme de façon claire et précise que depuis que j'ai été élu Maire, jamais les Elus qui avaient une délégation ont eu autant de liberté de l'exercer. Jamais dans les réunions de la Majorité, la parole a été brimée ou bloquée. Tout le monde a pu s'exprimer avec la plus grande franchise et dire ce qu'ils avaient à dire, les yeux dans les yeux. Jamais ma porte n'a été fermée pour recevoir un Elu pour en discuter ou même entendre des reproches ou des conseils. On en a parlé ce matin, on en a reparlé cet après-midi, je constate avec un grand plaisir que la sagesse et l'intérêt des Mentonnais l'emportent sur des divisions partisans. Votre groupe que vous avez créé sera là pour savoir quand ils doivent voter ou pas voter les délibérations. Je rappelle simplement que dans un Conseil Municipal, le vote le plus important qui détermine qui fait partie ou pas de la Majorité, c'est le vote du Budget. Le budget a été voté, budget que tu as présenté avec brio et je suis ravi que tu l'ais fait, donc je prends acte et j'ai entendu tous les commentaires, je ne dis pas « reproches » mais « commentaires », qui ont été faits. Je ne reviens pas dessus, ça nous regarde surtout nous. Je crois que vous ne quittez pas la Majorité avec brutalité comme certains ont pu le faire, plus par intérêt personnel ou politique que d'autres. J'en suis ravi. J'espère que nous allons pouvoir tous ensemble, quand je dis « tous ensemble », je m'adresse à tout le Conseil Municipal, même si nous avons certaines différences politiques, travailler intelligemment dans les 7 mois qui restent pour cette mandature. En ce qui me concerne, je m'y engage.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Si je comprends bien ce soir, votre ancienne Majorité et vos anciens Adjoints, ont formé un nouveau groupe qui vous soutient dans l'indépendance. Donc, ils sont toujours dans votre Majorité. Les délégations sont les mêmes et ils soutiendront la Majorité. Ce soir, c'est un peu votre « chant du cygne », cela ressemble à une fin de règne. Honnêtement et en toute sympathie pourquoi ne pas démissionner de votre fonction de Maire, rester Conseiller Municipal, prendre du recul, faire prévaloir ce dont vous avez droit, la présomption d'innocence, prendre le temps de votre défense et laisser le Conseil gérer les affaires courantes. Je pense que cela serait un acte de grandeur de ne pas prendre en otage les Mentonnais, de part votre situation.

M. le Maire : Je n'ai pas pour habitude de suivre vos conseils. Lorsque j'ai eu une réunion de la Majorité avec tous les Elus, nous avons abordé des sujets très directs entre nous. J'ai été d'une grande clarté. Je le redis ce soir pour que ce soit bien clair, je ne DE-MI-SSIO-NE-RAIS pas de mon poste de Maire. J'assumerai ma fonction jusqu'à la fin de cette mandature, c'est-à-dire mars 2026. Je vous conseille d'en faire autant, d'organiser votre groupe, puisque vous avez une tête de liste qui a bizarrement disparue. Vous avez eu de nouvelles adhésions qui viennent de tous les horizons. Occupez-vous de votre groupe, de votre Députée, occupez-vous de préparer les élections. Les Mentonnais, le moment voulu, trancheront.

Mme Sandra PAIRE ; Quand j'entends M. CHAMPION, Adjoint au Finances, au CCAS et les autres Elus déclarer qu'ils déplorent cette actualité qui vient, je cite « une fois de plus nuire à l'image de la Ville de Menton, à l'administration et plus particulièrement aux Elus », laissez-moi rire. Parce que ces mêmes personnes signaient le 9 juillet 2024, une tribune qui déclarait, je cite encore « vous offrir un soutien indéfectible et infailible ». Alors M. CHAMPION, laissez-moi vous dire que je me désolé de cet exercice d'équilibriste que vous êtes en train de nous produire. Je me dis, M. CHAMPION, et pourtant vous parlez très bien, que les mots non plus de sens dans votre bouche. Vous vous dites loyal après avoir signé cette tribune. Une chose est claire, M. CHAMPION, aux yeux des Mentonnais, c'est qu'avec vous, tout est flou.

M. le Maire : Quoique vous puissiez en penser, nous avons des discussions très libres et très franches entre nous et je le redis, dans ce Conseil Municipal, la seule personne qui est condamnée c'est vous, personne d'autre. Vous êtes la seule personne condamnée devant la justice. Je n'ai pas dit que vous étiez coupable.

Mme Sandra PAIRE : Que faites-vous de la présomption d'innocence ? Je ne suis pas condamnée, c'est en appel. Le 1^{er} jugement tombe et vous le savez pertinemment. Je rappelle juste ce que le Procureur Adjoint a dit, en ce qui me concerne, « pas d'enrichissement personnel, pas de fraude fiscale, pas d'abus de biens sociaux ».

M. le Maire : Pareil pour moi.

Mme Isabelle THOUVENOT : Nous constatons que vous êtes toujours dans l'attaque lorsque vous êtes pris à défaut. Je voudrais m'adresser à M. NOVELLI. Il y a quelques mois, lors de la cérémonie de départ de Franck ROTURIER à l'Hôtel des Ambassadeurs, je m'étais entretenue avec vous sur votre prise de position en cas d'un éventuel contrôle judiciaire du Maire à venir. Vous m'aviez alors répondu avec détermination, que si cette situation venait à se produire, vous en tireriez immédiatement les conséquences en quittant la Majorité avec une dizaine d'Elus. Même si nous devons respecter le principe de la présomption d'innocence, au regard de la situation, des chefs d'inculpation gravissimes, du renvoi en correctionnel de Mathieu MESSINA, Yves JUHEL et de 9 autres personnes, allez-vous Monsieur le Premier Adjoint assumez vos responsabilités et prendre toute la mesure de la situation et vous désolidariser de la Majorité ? où persistez vous dans votre soutien indéfectible ?

M. Patrice NOVELLI : Effectivement, je reconnais que nous avons eu une discussion à ce sujet, mais vous avez un peu transformé ma réponse. Je vous ai dit « si le Maire, ou qui que ce soit de la Majorité, était mis en examen, nous reverrions notre position ». Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Si demain, M. le Maire est mis en examen, je prendrais une position différente.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Pour vous un renvoi en correctionnelle, c'est moins important qu'une mise en examen ?

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

Mme CASERIO demande à ce que le procès-verbal soit rectifié car dans l'affaire n° 17, il est mentionné qu'elle a voté contre alors qu'elle était absente. Le procès-verbal sera rectifié.

M. Dominique NICOLAÏ fait remarquer que le vote du procès-verbal n'est pas inscrit à l'ordre du jour donc il ne peut pas être voter. Monsieur le Maire ne le fait pas voter.

Mme Isabelle ALMONTE : Lors du dernier Conseil Municipal, nous sommes sortis pour ne pas voter la motion sur les plagistes. Lors de ce départ, le Conseil a continué à être filmé et entendu. Donc, au moment de ma sortie, vous avez dit, je vous cite « ALMONTE va chercher ses ordres au RN ». C'est passé en boucle sur facebook, donc je vais vous répondre. Je ne vais chercher mes ordres sur personne, je pense avoir assez de caractère et de personnalité pour faire mes propres choix. Je vous rappelle également que lorsque j'étais dans la Majorité, je me suis parfois opposée à vos décisions et j'ai voté contre malgré la pression de mes anciens collègues. Je ne suis pas affiliée au RN, effectivement j'ai intégré le groupe « Pour Menton une autre voie » qui regroupe plusieurs partis, et des gens comme moi qui ne sont pas encartés. Ce que je n'ai pas du tout apprécié c'est votre ton méprisant quand vous avez dit ça. Vous avez un mépris pour les autres partis, en dehors du vôtre. Logiquement, dans un Conseil Municipal, que ce soit l'Opposition ou la Majorité, nous sommes là pour parler de la Ville, de projets, de nos idées et non pas pour dénigrer. Vous êtes Maire et Président de la CARF, pour moi vous n'êtes pas digne d'être à votre poste.

M. le Maire : Détrompez-vous, je n'ai jamais méprisé le Rassemblement National.

Le quorum étant atteint, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Motion soutien aux délégataires des lots balnéaires

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : Le Conseil d'Etat n'a pas jugé recevable le dépôt que nous avons fait. En conséquence de quoi, nous attendons le jugement sur le fonds pour les 4 plages qui restent concernées et de facto, nous retirons cette affaire de l'ordre du jour.

Retirée de l'ordre du jour

Affaire n° 2 : Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Menton (SEMIM) – représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. Florent CHAMPION : Vigilance à avoir par rapport à la situation de la SEMIM qui s'est fortement dégradée. M. VIALONGA pourrait vous l'expliquer bien mieux que moi. Je crois que c'est urgent, au cours de ces prochains mois, que l'on puisse trouver une solution pérenne pour la SEMIM. Il y a des propositions qui ont été sur la table pour faire une offre de rachat de la part de deux entités. Il faut qu'on les utilise en toute urgence pour avancer sur ce sujet.

M. le Maire : Je n'ai pas fait de commentaires particuliers sur la SEMIM, mais je partage votre analyse, car il y a une Assemblée Générale de la SEMIM qui va se tenir prochainement. Il y a déjà eu plusieurs réunions qui ont eu lieu avec les services et le Président de la SEMIM, M. VIALONGA, de manière à étudier un certain nombre de points abordés qui seront présentés aux administrateurs à l'Assemblée Générale. Une fois qu'elle se sera prononcée sur un certain nombre de propositions qui seront faites par le Président de la SEMIM, le projet sera abordé de façon claire et officielle. Nous avons déjà anticipé sur de potentielles décisions à prendre pour justement éviter qu'il y ait des problèmes à la SEMIM sachant que M. VIALONGA nous en avait avertis depuis un certain temps.

M. Cédric MONTEIRO : Quand je vous entends dire que le RN vous n'êtes pas contre, je tenais juste à vous rappeler que le 9 novembre 2021, vous avez été élu grâce aux voix du RN.

Concernant la SEMIM, j'aimerais savoir où en sont les 2 appartements de la Vieille-Ville qui sont inoccupés.

M. le Maire : Il y a actuellement quatre appartements qui sont loués, deux qui sont terminés mais qui ne sont pas loués. Nous attendons le raccordement d'ENEDIS depuis 1 an et les 2 derniers qui ne sont pas encore rénovés. En fonction de cela il y a un certain nombre de décisions qui doivent être prises en Assemblée Générale. Concernant le Rassemblement National, je n'ai aucun mépris, j'ai le même respect pour tous les partis et je pense avoir une attitude républicaine lorsque je rencontre la Députée.

M. Hervé VIALONGA : La SEMIM est dans une situation de difficulté parce qu'elle a des loyers très bas à 7 € le m² et le montant de ces loyers payent le prêt. Or, il y a des charges, des frais de justice avec les copropriétés qui font que le bilan ne sera plus équilibré dans quelques mois. Depuis déjà plusieurs mois nous sommes en relation avec deux sociétés d'HLM qui nous ont fait des offres écrites, qui sont des « intentions d'achat ». Depuis aujourd'hui, il y a une troisième entité qui serait intéressée pour reprendre. Nous ne pouvons plus être une SEMIM, car il nous faut 1.500 lots et on ne les a pas. Nous souhaiterions céder les appartements qui sont terminés à ce type d'organisme. Il y a un appartement et c'est un scandale d'ENEDIS, on a payé depuis deux ans le raccordement du compteur de l'appartement, et ce n'est toujours pas fait. Nous avons demandé un raccordement provisoire pour pouvoir au moins le louer. Nous ne l'avons toujours pas. Comme nous sommes en train de vouloir céder ces appartements, le dernier appartement qui reste à louer c'est 150 € de loyer, et les deux appartements qui eux ne sont pas du tout entamer on pourrait les vendre à un prix du marché. Nous allons faire l'Assemblée Générale et proposer de voter l'autorisation de faire ces différentes actions. A la suite de ça, le lendemain on proposera ces appartements à la vente et on va négocier avec les deux offres que l'on a, et peut-être une troisième que l'on aura peut-être, et on pourra avoir une vision à plus long terme de la SEMIM, qui de toutes les façons est obligée de s'arrêter.

M. Cédric MONTEIRO : Sauf erreur de ma part ces appartements ont été construits via un architecte que nous avons payé. M. CAMO a dû à l'époque visiter des appartements de la SEMIM avec beaucoup de malfaçons et ces appartements qui sont inoccupés à l'heure actuelle, même si c'est 150 € de loyer, mais on a payé un pourcentage pour cet architecte qui a été rémunéré et payé dans sa totalité.

M. Hervé VIALONGA : Cela n'a rien à voir avec l'architecte, c'est la faute d'ENEDIS.

M. Jean-Christophe STORAI : Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes note un cumul irrégulier d'emplois concernant un agent municipal, Collaboratrice de Cabinet, qui a exercé une mission de secrétariat auprès du président de la SEMIM, en CDI, en plus de son emploi public. Ce cumul est considéré comme irrégulier et la Commune pourrait demander le remboursement des sommes dues. Allez-vous demander ce remboursement ?

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 9 voix pour – 6 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau) – 19 abstentions (M. Novelli, Mme Robert, M. Alarcon, M. Champion, M. Ravier, Mme Artieri, Mme Casal, M. Vialonga, Mme Morena, Mme Varela, M. Allavena, M. Camo, M. Calvi, M. Nicolaï, M. Février, M. Storaï, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

dit que Mme Joanna GENOVESE n'est plus représentante de la Commune au Conseil d'Administration de la SEMIM et nomme **Mme Carmela CARTARRASSA, Conseillère Municipale**, à sa place.

Affaire n° 3 :

Rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton – Casino de Menton – saison des jeux 2024-2025 (ce document pourra être consulté, à la Mairie, au secrétariat du Service des Assemblées)

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1^{er} Adjoint au Maire
prend acte

du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière (société par actions simplifiée) pour la saison des jeux 2023-2024 (du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024) et dit que ce rapport est mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la Mairie, au Service des Assemblées).

Affaire n° 4 : Présentation du rapport d'activités de la SARL Parc Saint-Michel 2024
(ce document pourra être consulté, à la Mairie, au Service des Assemblées)

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1^{er} Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activités de la SARL Parc Saint Michel, filiale de la société Groupe Principiano (société par actions simplifiée) pour la saison 2024 et dit que ce rapport est mis à disposition des administrés pour y être consulté, à la Mairie, au Service des Assemblées.

M. Cédric MONTEIRO : L'Auberge de Jeunesse est-elle utilisée dans sa totalité ?

M. Patrice NOVELLI : La Commission s'est réunie, le rapport d'activités a été voté à l'unanimité, sauf une personne, c'est l'ASPONA qui s'est abstenue. Il était question de l'ancienne Auberge de Jeunesse qui aujourd'hui n'est pas affectée à l'exploitant du Camping. Il a été convenu de se donner un an de réflexion, la prochaine mandature pourra décider de ce que l'on peut en faire.

M. Cédric MONTEIRO : Est-ce qu'il n'aurait pas été opportun de faire une convention avec les restaurateurs qui cherchent souvent à loger les saisonniers ou d'autres ?

M. Patrice NOVELLI : Il y a énormément de travaux à faire on ne peut pas y loger des personnes.

Affaire n° 5 : Présentation du rapport d'activité de la société Interparking pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V – année 2024 (ce document pourra être consulté, à la Mairie, au Service des Assemblées)

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activité de la société Interparking France pour la gestion et l'exploitation au titre de l'exercice 2024, des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V et dit que ce rapport sera mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la Mairie, au Service des Assemblées.

Affaire n° 6 : Rapport d'activités de la Commune de Menton – Exercice 2024 (ce document pourra être consulté, à la Mairie, au Service des Assemblées)

Rapporteur : M. le Maire

prend acte

du rapport d'activités de la Commune de Menton de l'année 2024 et dit que ce rapport sera mis à la disposition des administrés pour y être consulté, à la Mairie, au Service des Assemblées.

Affaire n° 7 : Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement » - Approbation du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise 2024 et du rapport du mandataire 2024 (ces documents pourront être consultés, à la Mairie, au Service des Assemblées)

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Adjoint au Maire

prend acte

du Rapport de Gestion et sur le Gouvernement d'entreprise de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « RIVIERA FRANCAISE AMENAGEMENT » pour l'exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, approuvé par le Conseil d'administration de la société le 3 avril 2025, approuve le rapport annuel 2024 du mandataire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) à la SPLA « RIVIERA FRANCAISE AMENAGEMENT » et dit que ces rapports seront mis à la disposition des administrés pour y être consultés, à la Mairie, au Service des Assemblées.

Affaire n° 8 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Commune – exercices 2017 et suivants

Rapporteur : M. le Maire

prend acte

du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, notifié le 14 mai 2025, concernant l'analyse des comptes et la gestion de la Commune pour les exercices 2017 et suivants et de la réponse écrite adressée le 16 avril dernier au greffe de la Chambre Régionale des Comptes.

Suspension de séance

M. Laurent SEMAVOINE : *Par lettre du 24 septembre 2024, la CRC a communiqué au Maire le rapport d'observations provisoires relatif à la gestion de la Commune de Menton de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente. Le délai contradictoire prévu par le code des juridictions financières étant normalement écoulé, la Chambre a arrêté ses observations définitives sous la forme du présent rapport, auquel le Maire a fait réponse écrite en date du 16 avril 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières. Après notification par la Chambre du rapport définitif dans lequel la réponse de la Commune est normalement annexée, sa communication à l'Assemblée délibérante la plus proche doit être faite en séance et deviendra alors publique et communicable à toute personne en faisant la demande. Tel est l'objet de cette présentation du Rapport définitif de la CRC au Conseil Municipal de ce jour, le 17 juin 2025, exercice qui doit respecter la forme règlementaire et administratif. Nous allons donc donner lecture en séance des points de synthèse relevés dans ce rapport.*

.....

Dans le cadre de ce contrôle, la CRC a émis 4 recommandations. Quels sont les éléments d'analyse et de recommandation :

I. Finances

- **Amélioration de la gestion budgétaire :**
 - *La commune a engagé des mesures pour maîtriser les dépenses, notamment celles de personnel.*
 - *Des ajustements ont été faits pour renforcer les provisions pour contentieux, avec 105 000 € prévus en 2025.*
- **Situation financière stable :**
 - *La situation financière s'est améliorée grâce à une hausse des recettes fiscales, notamment du tourisme.*
 - *Une révision des grilles tarifaires a été engagée pour compenser l'absence d'indexation passée.*

1) Qualité de l'information budgétaire

- *Amélioration depuis le dernier rapport notamment la qualité du ROB, mais des lacunes demeurent :*

- Absence d'indication sur les avantages en nature, pour la partie consacrée aux dépenses du personnel. La Commune précise que des améliorations sont en cours depuis 2023 et continueront en 2025.
- Écart entre emplois budgétés et effectifs réels (ETPT) en réduction depuis 2024, avec une rationalisation prévue en 2025.
- Épuration du tableau des emplois et stricte application de la règle « Un emploi, une ligne budgétaire ».
- Absence de bilan des cessions/acquisitions. Il est précisé en réponse que la mise en place de ce bilan a été amorcé depuis 2024, avec une nouvelle délibération prévue en 2025.

La Commune précise par ailleurs les points suivants :

- Prise en compte des observations relatives aux avantages en nature et au contrôle URSAF (contrôle de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires par les organismes de recouvrement pour les années 2022 à 2024).
- Travail de réduction des écarts dans le tableau des emplois (délibération présentée à ce conseil)
- Délibération cessions / acquisitions présentées depuis 2023

2) Fiabilité des comptes

La tenue des comptes s'est améliorée, mais des points de vigilance subsistent, notamment concernant les provisions et la comptabilisation des immobilisations. Des discordances significatives entre les inventaires et les comptes de gestion ont été soulevées.

Sont notés les points suivants :

- Respect global de la procédure d'engagement des dépenses.
- Aucune provision constituée pour contentieux jusqu'en 2025, malgré des risques financiers. Cependant, amélioration et mise en œuvre de provisions pour contentieux depuis 2024.
- Discordances de plus de 39 M€ entre les comptes d'immobilisation et les inventaires.
- Suivi des immobilisations et amortissements insuffisant entre 2017 et 2021.

Il est à noter en réponse que des corrections ont été apportées en 2023 et la mise en cohérence des documents se poursuit avec des ajustements qui seront finalisés en 2025 avec la mise en œuvre du compte financier unique.

3) Situation Financière de la Commune de Menton

La commune de Menton a connu une amélioration de sa situation financière grâce à une augmentation des produits fiscaux et un désendettement progressif. Les soldes de gestion ont montré une évolution favorable, malgré des baisses temporaires dues à la crise sanitaire. Cependant, la capacité d'autofinancement reste limitée, et la dépendance aux cessions de biens immobiliers soulève des préoccupations sur la pérennité des ressources.

Sont ainsi notés les points suivants :

- Amélioration générale de la situation financière.
- Augmentation des produits fiscaux, revalorisation des bases fiscales et désendettement observé.
- Suppression progressive de la taxe d'habitation compensée par la taxe foncière.
- Capacité d'autofinancement limitée (CAF brute à 9,4 % des produits de gestion en 2023), faible contribution aux investissements.

- Excédent brut de fonctionnement (EBF) passé de 5,9 M€ en 2017 à 11,8 M€ en 2023.
- Produits de gestion augmentés de 10 M€ entre 2017 et 2023, principalement par la fiscalité.
- Encours de dette réduit de 59 M€ à 50 M€ entre 2017 et 2023.
- Dépendance aux cessions de biens immobiliers, ressource non pérenne.

Charges de gestion et dépenses

Les charges de gestion ont montré des évolutions contrastées, avec une augmentation significative des dépenses de personnel.

Les subventions versées aux établissements publics ont également fortement progressé.

Ainsi,

- Les charges de personnel ont augmenté de 20 % entre 2017 et 2023, représentant plus de 60 % des charges courantes.
- Les subventions au CCAS ont augmenté de 101,3 % entre 2017 et 2023, pour atteindre 6,2M€ en 2023.
- Les charges à caractère général sont maîtrisées malgré l'inflation.
- La diminution des "autres charges de gestion" est due au transfert de compétences.

Investissements et financement

Les dépenses d'équipement cumulées entre 2017 et 2023 s'élèvent à 107 M€, financées principalement par des cessions de biens. La Commune a également amélioré sa capacité d'autofinancement, bien que celle-ci reste faible.

- Le financement par prélèvements sur le fonds de roulement est de 17 M€, et les cessions de biens s'établissent à 32 M€.
- La capacité d'autofinancement nette de 6,8 M€ représente moins de 6 % des dépenses d'équipement.
- L'encours de dette est réduit (49,5M€ en 2023 et 44M€ en 2024) et la capacité de désendettement est passée de 13 à 7,7 années entre 2017 et 2023.

II. Gestion des Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines à Menton est marquée par une forte augmentation des dépenses de personnel, sans amélioration significative de l'encadrement. La part des cadres est inférieure de huit points à la moyenne nationale, et l'organisation administrative souffre d'instabilité.

Sont notés les points suivants :

- Augmentation de 20 % des dépenses de personnel entre 2017 et 2023.
- Recrutements accrus et régime indemnitaire dynamique.
- Déficit structurel d'encadrement avec une proportion des cadres dans l'effectif global inférieure à la moyenne nationale.
- Instabilité de l'organisation administrative.

1) Structure des Effectifs et Mutualisations

L'augmentation des effectifs entre 2017 et 2023 a été significative, avec une hausse de 11,5 %, particulièrement chez les agents non-titulaires. La répartition des agents par catégorie révèle effectivement un sous-encadrement.

- Augmentation des effectifs de 11,5 % entre 2017 et 2023, et notamment par des recrutements d'agents de catégorie C.

- *La part des titulaires a diminué, passant de 85,4 % en 2017 à 80,79 % en 2023 alors que La part des non-titulaires a augmenté, passant de 14,6 % en 2017 à 19,21 % en 2023.*
- *La part des cadres A à 5,44 % et des cadres B à 7,13 % est inférieure à la moyenne nationale.*
- *De nombreux changements dans les organigrammes crée une instabilité de l'organisation institutionnelle.*
- *Interférences du cabinet allant même jusqu'au rattachement de certains services au cabinet*

2) Recrutements et Irrégularités

Les recrutements des directeurs de communication ont été jugés irréguliers, ne respectant pas les critères de qualification établis. Cela a pu nuire à l'égalité d'accès à l'emploi public.

Les emplois de cabinet ont également fait l'objet d'observations :

- *Important renouvellement notamment depuis le départ de la chef de cabinet en 2017 (licenciement en raison du caractère familial de l'emploi).*
- *Appels récurrents à des vacataires. Ce point a déjà été contesté lors du dernier contrôle, dont l'un a perduré jusqu'en 2020.*
- *Concernant les interférences du Cabinet du Maire dans la gestion municipale relevées par la Chambre, il est précisé que la notion d'emploi de Cabinet renvoie aux seules fonctions impliquant une participation directe, ou indirecte, à l'activité politique de l'autorité territoriale. Les collaborateurs de Cabinet n'ont ainsi aucun pouvoir hiérarchique sur les services et les agents. Il est précisé par l'autorité territoriale que le Directeur de Cabinet ne fait plus partie des effectifs de la Commune et que depuis août 2024, avec l'arrivée du Directeur Général Adjoint des Services, les directives ont été données pour éviter de telles interférences et contrôler l'exercice de bonne gouvernance de la Collectivité.*

3) Cumuls d'Activité et Autorisations

Des cumuls d'activités irréguliers ont été observés, notamment pour le directeur général des services et une collaboratrice du cabinet. Ces situations n'ont pas été autorisées formellement, ce qui contrevient à la réglementation.

- *Le DGS a été ordonnateur de l'office du tourisme sans autorisation formelle et sans demande de sa part sur la base d'un contrat contestée par la comptable publique. Il s'agit d'un contrat à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 3 ans sur la base d'un temps de travail annualisé de 15 heures, moyennant une rémunération, Et un avenant au 1^{er} février 2023 qui a augmenté sa rémunération, pour conséquence de maintien de la rémunération nette « c'est-à-dire, après impôts, ce qui revenait comme le précise la Chambre, à faire endosser par l'établissement public local, les variations à la hausse des prélèvements auxquels était soumis le foyer fiscal ».*
- *Une collaboratrice a exercé des fonctions non autorisées au sein d'une société d'économie mixte (autorisation de cumul d'emplois sur un mauvais fondement et absence de demande couvrant une nouvelle période.*

Recommandation n° 1. : Demander le reversement à la commune des sommes indument perçues au titre de cumuls d'activité irréguliers, conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de la fonction publique.

4) Avantages en Nature et Logement

Un arrêté a accordé un logement au directeur général des services, mais les conditions de cette occupation étaient irrégulières. La durée de la convention de logement ne doit pas dépasser celle de l'emploi.

Il est noté,

- Le logement accordé au DGS pour 475 € par mois, avec une prolongation irrégulière.*
- La convention de logement doit être limitée à la durée de l'emploi.*

Cet acte irrégulier a été abrogé par arrêté n° 22/2025, en date du 17 avril 2025.

5) Durée de Travail et Heures Supplémentaires

La durée annuelle de travail effectif est restée inférieure à la norme légale, et des heures supplémentaires ont été rémunérées en dépassement du cadre réglementaire en vigueur.

- La durée de travail fixée à 1 607 heures n'a pas été respectée s'agissant de la journée du Maire accordée aux agents, malgré les recommandations lors du précédent rapport.*
- 356 agents ont bénéficié d'indemnités pour heures supplémentaires en 2023.*
- Les heures supplémentaires liées à la fête du citron ont augmenté, nécessitant une redéfinition des cycles de travail.*
- Le Compte Epargne Temps (CET) a été utilisé pour rémunérer des heures supplémentaires.*

Recommandation n° 2. : Respecter la réglementation applicable à la rémunération des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

6) Absentéisme et Taux d'Absence

Le taux d'absentéisme dans la commune est comparable à la moyenne nationale, avec une légère augmentation au fil des ans.

- Taux d'absentéisme de 10 % en 2023, stable par rapport à 2022.*
- Jours d'absence totaux en 2023 : 17 019 jours.*

7) Rémunération et Régime Indemnitaire

Des irrégularités dans le régime indemnitaire ont été constatées, notamment des incohérences dans les montants versés et l'application des délibérations, s'agissant notamment de :

- La Fiabilisation des fiches de paie à parfaire.*
- Du Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement (RIFSEEP), appliqué de manière peu lisible, avec des montants non conformes.*
- La prime de fin d'année versée sans justification claire, avec des montants différents dans les fichiers de paie.*

A noter : la révision du régime indemnitaire incluant la prime de fin d'année est en cours d'étude courant 2025.

Recommandation n° 3. : Respecter la réglementation et les délibérations afférentes au RIFSEEP.

III. Le contrôle de l'exécution des concessions de service public

La Commune effectue un suivi d'un certain nombre de contrats de concessions (Casino, Camping, restauration scolaire, parcs de stationnements, plages, panneaux de publicité).

Des défaillances ont été relevées par la chambre dans le suivi de 2 concessions de service public et la Chambre recommande d'être plus vigilant sur la production des rapports d'activité pour ne pas se priver de leviers d'actions :

- *Alors que le précédent rapport avait fait état de la même carence concernant la même DSP (plages), et malgré une amélioration de 2019 à 2021, la Commune n'a pas produit les rapports d'activités des plagistes depuis 2022.*
- *La qualité insuffisante du rapport d'activité du Camping Saint Michel est relevée par la Chambre qui estime qu'un effort doit être fait (demande faite au délégataire avec une amélioration en cours).*

Recommandation n°4 : Respecter les dispositions du code de la commande publique (articles L. 3131-5, R. 3131-2 à R. 3131-4) permettant d'exercer un contrôle effectif des délégations de service public, c'est-à-dire la production des rapports.

IV. Des montages contractuels à revoir

1) Règles de la Commande Publique

Gestion des Ports de Menton

La gestion des ports de Menton a été marquée par des problèmes de gouvernance et un manque de contrôle, entraînant des dérives. La situation a conduit à un dépôt de plainte et à une étude des divers modes de gestion possibles.

- *La SPL des Ports de Menton a été créée pour gérer les ports à travers une concession dite in house, avec une première alerte sur la gestion de cette SPL devant la justice en 2021 et la condamnation pénale de la Directrice pour prise illégale d'intérêts.*
- *Le contrôle analogue des collectivités sur la SPL n'est pas effectif, avec des réunions du conseil d'administration limitées à deux par an.*
- *Un changement de gouvernance en 2022 n'a pas vraiment amélioré la situation. Une nouvelle plainte devant la juridiction pénale pour détournement de fonds publics a été déposée et la procédure judiciaire est en cours.*
- *Des lacunes dans le suivi de la DSP in house de la part de la Commune ont été relevées, malgré des efforts à ce titre depuis quelques mois (nomination de senseurs, suivi avec la PDG, ...)*
- *La Commune a commandé une étude juridique pour établir les divers modes de gestions possibles des ports en fonction de l'évolution de la situation. La convocation de la prochaine CCSPL mettra à l'ordre du jour la présentation des divers modes de gestion des Ports, à titre d'information.*

Gestion des Jardins d'Exception

Après le contrôle de légalité sur la convention d'objectifs signée avec l'ASJEM pour la gestion des jardins d'exception en raison du non-respect des règles de la Commande publique, cette dernière a été résiliée en 2023, et la Commune a repris la gestion en régie. Une nouvelle convention de cogestion a été signée en 2024 pour les jardins Serres de la Madone uniquement avec un 3^{ème} partenaire, le Conservatoire du Littoral, propriétaire des lieux.

La Chambre note que la Commune subit encore les conséquences de cette convention résiliée, et notamment l'intégration directe de sept agents, augmentant la masse salariale de 1 M€. L'autorité territoriale précise qu'en réalité l'incidence de la résiliation de la convention porte sur la réintégration de 5 agents communaux mis à disposition de l'ASJEM et des 7 agents recrutés, soit 12 agents pour une masse salariale de 501.600 €.

2) Baux à construction et exécution contrariée

Le rapport souligne des difficultés dans l'exécution de plusieurs baux à construction, entraînant des conséquences financières pour la commune. Ces baux révèlent une gestion défaillante et des engagements à long terme problématiques.

- **Bail à construction du Château de la Causega :**
 - Initialement destiné à un projet d'hébergement pour familles touchées par la maladie, le bail de 2014 a échoué après la liquidation judiciaire du preneur.
 - La commune a résilié le bail en 2022, une indemnité de 184 006 € a été versée et la Commune a récupéré la pleine propriété.
 - Le bâtiment est resté inoccupé pendant près de dix ans.
 - Des projets de reprise d'activités, d'animation et de promotion de la Vallée de la Roya, sont en discussion au niveau de la CARF.
- **Bail à construction pour un complexe golfique :**
 - Signé en 2013, le bail a connu des non-conformités et des retards, avec des astreintes non recouvrées.
 - Ce bail et les astreintes ont été soumis à la censure de la juridiction compétente (devant le Tribunal judiciaire, puis devant la Cour d'Appel de Marseille), avec un jugement avant dire droit en début d'année pour expertiser le site, et avec un premier accedit, réunion contradictoire entre les parties, qui a eu lieu en avril 2025.
- **Bail à construction pour un hôtel cinq étoiles :**
 - Le bail signé en 2016 n'a pas respecté le calendrier, avec des retards accumulés.
 - Trois avenants ont prolongé la date de prise d'effet, réduisant la durée d'exploitation.
 - Aucun loyer n'a été encaissé jusqu'à présent
 - Les astreintes sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2025, date de fin de travaux prévue au bail avenanté, à hauteur de 800 € par jour.
 - Le preneur a contesté ces astreintes devant le Tribunal Judiciaire de NICE (audience en date du 16 juin 2025, reportée).

En conclusion, si l'information budgétaire et la fiabilité des comptes se renforcent depuis 2022, des points de vigilance demeurent toutefois. La Collectivité bénéficie d'une amélioration d'ensemble de sa situation financière, par le dynamisme des produits fiscaux et par une trajectoire de désendettement observée depuis quelques années. La capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement reste toutefois limitée, et le besoin de ressources est couvert en grande partie par le produit de nombreuses cessions de biens immobiliers, ce qui ne constitue pas une ressource pérenne. En conséquence, les charges de gestion doivent être contenues, notamment les dépenses de personnels, dont la forte croissance s'est poursuivie entre 2017 et 2023, avec l'accentuation de recrutements, un régime indemnitaire dynamique et la rémunération de nombreuses heures supplémentaires qu'il convient juridiquement de mieux encadrer. L'augmentation de la masse salariale n'a pas cependant permis de remédier à un déficit structurel d'encadrement et l'organisation administrative reste en situation d'instabilité.

Dans ce contexte, la Chambre note que la Commune doit faire preuve de prudence dans ses futurs engagements contractuels de longue durée et développer une ingénierie de projets plus robuste, notamment dans les montages contractuels qui se sont avérés peu protecteurs des intérêts communaux ou exécutés. La Commune doit ainsi étudier et mieux encadrer la régularité juridique des montages retenus, la crédibilité des projets, ainsi que leur robustesse juridique et leur soutenabilité financière. Tels sont les éléments de synthèse et recommandations du rapport d'observations définitives de la CRC, émis au titre du contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Menton pour les exercices 2017 et suivants. Ce faisant, le rapport est ainsi rendu public, est désormais communicable.

M. le Maire : Merci d'avoir lu avec précision et attention ce document important, très précis, qui fait preuve à la fois de transparence, puisque comme vous l'avez expliqué, il y a eu un échange sur plusieurs mois avec la Chambre Régionale des Comptes qui a donc intégré les réponses systématiques et dans le dernier rapport qui a été envoyé qui vient d'être de vous être lu, il y a 4 recommandations importantes qui ont été évoquées.

Il est évident que le Directeur Général des Services, sous l'autorité territoriale, et tous les Directeurs, ont à cœur maintenant d'appliquer les 4 recommandations de la Chambre et de mettre en application tous les moyens pour pouvoir y remédier. J'ajouterais que ce rapport est de 2017 à 2023, un certain nombre de décisions ont été prises avant 2022. Je les assume même si ce n'est pas moi qui les ai prises et maintenant l'objectif est de pouvoir remédier à l'ensemble des problèmes soulevés par la Chambre, ce que nous avons commencé à faire depuis plusieurs mois.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Il nous est demandé ce jour de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur son exercice 2017/2023. Ce rapport, s'il semble vous rendre grâce sur l'amélioration de la situation financière, je cite « par le dynamisme des produits fiscaux », la réalité est plus cruelle. Il met en exergue votre incapacité à réduire les dépenses de fonctionnement. Le dynamisme des produits fiscaux, pour les non-initiés, cela signifie l'augmentation des impôts sur le foncier bâti et non bâti. En d'autres termes, la situation financière ne s'est pas améliorée car vous auriez dû baisser le train de vie de la Mairie et baisser les dépenses de fonctionnement, ce qui aurait été plus louable pour le portefeuille des contribuables. Au lieu de traiter le mal à la racine, en dégraissant le mammoth, vous avez comblé le trou financé par la vente des biens communaux. J'attends toujours l'album foncier que j'ai demandé il y a plus de deux ans. Plus de 20 % d'augmentation des charges de personnel entre 2017 et 2023. Vous êtes Maire que depuis le 7 février 2022, mais vous avez quand même été Adjoint, 2^{ème} Adjoint du Maire précédent et votez tous ses budgets. L'augmentation du personnel sur les catégories C, alors que l'on manque de personnels d'encadrement. La Chambre rappelle, « plusieurs montages contractuels hasardeux ont été décidés dans l'impréparation. Ils s'avèrent peu protecteurs des intérêts communaux ou exécutés avec trop de bienveillance en faveur des contractants privés. Certains de ces contrats contournent les règles de la commande publique et sont irréguliers ». A ce moment de mon propos, une question s'impose : Est-ce que votre Administration a eu connaissance de ce rapport ? Ce rapport souligne des fautes qui ont été commises. Recommandation : respecter les règles de la commande publique. C'est le BA-BA pour une Collectivité Territoriale. Concernant l'information budgétaire délivrée par la Commune, la Chambre révèle qu'il y a des écarts significatifs entre le nombre d'emplois budgétaires et le nombre des ETP. La Chambre rappelle « qu'avant d'être pourvu, le poste doit être créé au tableau des effectifs ». Concernant les investissements : la politique d'investissement de la Commune n'a été soutenable qu'au moyen des nombreuses cessions de son patrimoine. Vous avez vendu les bijoux de la couronne pour financer l'investissement. Quel manque de prospective financière de vision territoriale. La gestion des ressources humaines : le grand chelem de l'ineptie. Alors qu'il y a un sous encadrement en catégorie A et B, la proportion des cadres A à Menton est de moins 8 % par rapport à ailleurs. Les recrutements, les contrats des deux directeurs du Service de la Communication s'avèrent irréguliers. Le cadre d'emploi étant le concours, là où l'on fait un profil de poste exigeant un Master en Communication politique, derrière on recrute un candidat en DEUG de Lettres, et le second à tout juste le BAC.

Je vous passe le passage sur le papi du Cabinet, agent non titulaire, sans aucune compétence, frappé par la limite d'âge et qui a continué jusqu'en 2019 à toucher 58.000 € bruts par an, les Mentonnais apprécieront. Le cumul d'activités a été souligné, le problème avec la Direction Générale des Services, le problème de la SEMIM.

Il faut également préciser les heures supplémentaires concernant l'IHTS ne sont ni maîtrisées, ni vérifiées. En 2023, les agents de la DGS, du service de Paye et du service Informatique, ont réalisé plus de 25 heures supplémentaires par mois, sans y être autorisés par délibération. Cela ressemble à une augmentation de rémunération déguisée. Il faut réintégrer ces rémunérations dans le régime indemnitaire. Conclusion de la Chambre : la gestion des ressources humaines reste entachée d'irrégularités. Le contrôle de l'exécution des concessions de services publics, la cerise sur le gâteau, défaillance dans le suivi des concessions des plages, dans les rapports des concessions, les contrôles opérés par la Commune sont insuffisants, des montages contractuels hasardeux contournant des règles de la commande publique. Je vous fais fis de la SPL, absence de contrôles analogues, moi je dirais, absence de contrôles tout court. La gestion de la SPL a totalement échappé aux Collectivités actionnaires. Les administrateurs de la SPL se sont autorisés à percevoir de septembre à décembre 2022, 46.800 € de jetons de présence alors que la Commune n'avait pas voté la délibération les autorisant. Je précise qu'ils ne les ont pas perçus, mais ils se sont autorisés. Ces faits sont accablants pour vous et les administrateurs. Vous étiez responsable du contrôle analogue et de la gabegie de ces deniers publics. Vous avez failli, c'est une faute juridique et morale. La convention d'objectifs avec l'Association des Jardins : une subvention qui contourne les règles régissant la commande publique. Nous vous avons prévenu à l'époque, les jardins de Menton doivent rester en régie. Vous avez également par ce fait trahi la confiance des bénévoles de l'Association en leur faisant croire que sur une gestion de service public, il pouvait y avoir une co-maîtrise d'ouvrage. En l'espèce, la convention a conduit à contourner la réglementation en matière de la commande publique. Qu'en est-il des 88.000 € trop perçus par l'Association ? Un contrat irrégulier dont les conséquences ne sont pas soldées. 7 agents en CDI soit 1 million d'euros de masse salariale chargé en 2023. La société a encaissé des recettes en lieu et place de la Ville, c'est extraordinaire ! La Ville de Menton et ses jardins ne sont pas à vendre. Des baux à construction à l'exécution contrariée, le bail à construction d'un établissement hôtelier. Certes, ce n'est pas vous qui l'avez initié, mais vous avez participé à soutenir la couronne. Des avenants de complaisance, aucune astreinte décomptée, toujours pas d'enseigne, ni de repreneur. C'est le Titanic de Garavan. Votre gestion est lunaire. La gestion communale doit être ni de droite, ni de gauche, l'essentiel c'est que cela marche, sauf qu'avec vous, c'est un naufrage.

Mme Sandra PAIRE : Les chiffres et le constat de la Chambre Régionale des Comptes, derrière ces chiffres se cache une réalité, c'est une Commune sans cap, ni boussole, j'ai envie de dire que vous avez eu la prime de la mauvaise gestion. 2022 : masse salariale + 5,4 % ; 2023 : 5.1 % ; chaque année ce sont 3 millions sans amélioration tangible de services rendus. Moins de fonctionnaire, plus de dépenses de personnels et toujours moins de services à la population. Le Directeur Général des Services, M. LE FLOCH, comment se fait-il qu'il puisse déjà avoir été nommé sur un poste qui n'existe pas ? être ordonnateur et toucher un salaire de 2.431 € bruts par mois. Comment sa rémunération a-t-elle pu être augmentée, je cite « par conséquence de maintien de rémunération nette », c'est-à-dire après impôt, ce qui revenait à faire endosser à la Ville les variations à la hausse des prélèvements auxquels étaient soumis les foyers fiscaux ». J'ai envie de dire tous les salariés seraient contents, si l'employeur paye les impôts. Est-ce qu'il va rembourser ? Quand on parle du CCAS, il devait y avoir une augmentation pour pallier à une dette abyssale, mais je vois qu'en 2024, il y a encore 4.6 millions d'euros, en 2025 encore 5,10 millions d'euros, toutes ces hausses n'ont en aucun cas amélioré les services rendus à la population fragile, aux seniors, à la petite enfance. Les bénéficiaires ont diminué de moitié. Quand on parle des hausses tarifaires brutales, nous vous avons alerté aussi sur la cantine, en témoigne l'intervention que l'on avait faite avec illustrations, les repas servis à la cantine font toujours débats. Sans parler des impôts et du stationnement que vous avez largement augmenté.

J'ai envie de vous dire, Monsieur le Maire, c'est toujours les mêmes qui payent, les administrés, pour un service qui n'est pas à la hauteur de ce qu'ils investissent.

Mme Isabelle ALMONTE : La Chambre Régionale des Comptes dresse un tableau exhaustif accablant de la gestion de la Ville entre 2017 et 2023.

Elle rappelle que dans un contexte d'inflation la Commune a procédé à de fortes revalorisations des grilles tarifaires, tarifs d'accès aux jardins municipaux, aux structures d'accueil des mineurs, aux services culturels et aux installations sportives. De même, après un changement de concessionnaire, les tarifs de la restauration scolaire ont fortement augmenté, pas d'évolution entre 2017 et 2023 et une participation des usagers revue à la hausse en 2024. Cette évolution que la Mairie a justifié par l'inflation, l'augmentation des prix de l'énergie et par une augmentation constante du reste à charge pour le budget communal, a concerné l'ensemble des usagers ce qui se traduit par une augmentation de 13 % pour les tarifs applicables aux usagers relevant de la tranche d'imposition sur le revenu la plus basse, celle à 11 %, une augmentation de 17 % pour les usagers relevant des 3 autres tranches suivantes, 30, 41, 45 %. Les droits de places et de voirie ont également fait l'objet d'une révision au 1^{er} janvier de 7,1 %. Enfin, le produit tiré du stationnement payant connaît lui aussi une augmentation significative du fait de l'extension géographique importante des zones de stationnement payant en 2023 et poursuivie en 2024. En définitive, le principe retenu par la Commune a été de faire prendre en charge par l'usager les deux tiers de l'inflation cumulée constatée depuis la dernière revalorisation. En ce qui concerne la gestion du personnel communal : dépense du personnel de + de 20 %, effectif de la Commune qui a été augmenté de 11,5 %, les dépenses de personnel représentent plus de 60 % des charges courantes contre 56 % en 2017. Le conseil établi par la Chambre lors de son précédent contrôle quant à l'augmentation importante de ce poste de dépenses en raison des recrutements s'est donc pérennisé. La mutualisation des moyens humains avec la CARF, le CCAS ou l'Office de Tourisme Communal, et notamment celle des emplois de direction, est plus que compensée par des recrutements nouveaux. Je vais vous faire part d'une information que j'ai eue dernièrement. J'ai reçu la convocation pour le prochain Conseil Communautaire du 30 juin 2025, qui concerne le cadre de la DSP pour l'exploitation et le transport public de voyageurs. Dans cette future DSP que nous allons étudier et passer au Conseil Communautaire, il est dit « une amplitude améliorée sur la navette électrique du centre-ville de Menton qui sera rendue payante à compter de juillet 2027 ». Cette navette a beaucoup de succès car de nombreux résidents mentonnais qui habitent au centre-ville sont âgés et ont fait le choix de ne plus avoir de véhicule de part leur âge ou leur implantation au centre-ville. Leur demande très forte était d'élargir le trajet de cette navette toujours au centre-ville. Je vois que leur demande a été exhaussée mais en contrepartie, vous allez les taxer. Encore une fois, la politique de la Ville, votre politique, se nourrit des prélèvements sur le dos de vos administrés. Humainement, il est difficile de concevoir qu'un service qui a été créé pour l'aide aux personnes, gratuitement, et qui a bénéficié d'une belle popularité ne devienne payant. Vous ne tenez pas compte des problèmes des Mentonnais, comme toujours, votre politique est lamentable. En conclusion, la gestion des ressources humaines est entachée d'irrégularités sur le temps de travail, sur le régime indemnitaire, sur le Cabinet et sur certains recrutements. Certaines de ces irrégularités ont déjà été dénoncées lors du précédent contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. A titre personnel, je vous rappelle que ma sortie de la Majorité à l'été 2024, avec d'autres Elus avait été motivée en grande partie par la découverte de ces mêmes irrégularités dénoncées aujourd'hui par la Chambre Régionale des Comptes. A l'époque, vous n'aviez rien voulu entendre de ces Elus, vous n'avez pas donné suite à leur demande de régulariser ou de supprimer bon nombre d'irrégularités. Vous avez préféré les voir sortir de votre Majorité pour continuer de gérer la Ville de Menton en monarque absolu. Aujourd'hui, il semble que le destin vous rattrape. Aurez-vous encore l'indécence de refuser à la Chambre Régionale des Comptes ce que vous avez refusé à vos Elus ?

M. Cédric MONTEIRO : Ce rapport est assez accablant pour vous et votre Majorité. Dérive budgétaire, marchés publics, contrat pour 15h pour le DGS pour la somme de 2.400 € à faire pâlir bon nombre d'agents au sein de la Commune...

Vous qui avez été élu sur les mots éthique, transparence, équité, je pense qu'aujourd'hui, tous ces mots prennent une importance qui n'a pas place dans ce rapport. Je reviens sur la partie du Port. Je me rappelle, il y a quelques mois, nous vous avons alertés sur une possible rémunération des administrateurs. Page 38 du rapport, une enveloppe avait été votée deux fois de 46.800 € et elle était prête à se partager en toute discrétion.

Sans notre intervention, rien n'aurait été dit. C'est écrit noir sur blanc. Cela a été voté lors de deux réunions. On ne peut que se poser des questions. Est-ce que l'administrateur qui a touché 5.000 € a bien remboursé cette somme ? Et les 3 administrateurs qui ont dit durant toute cette procédure ignorer la fameuse voiture Mercedes de M. MESSINA, là c'est extraordinaire. Des indemnités qui pourraient être déguisées en frais de déplacements ou autres ? Aucun contrôle sérieux n'a été mis en place depuis. Et ça c'est sous votre responsabilité et celle de la Majorité.

M. Jean-Claude ALARCON : Les éléments de langage sont importants et force est de reconnaître que Jean-Christophe STORAÏ excelle en la matière. Il a tenu à expliquer aux Mentonnais ce que voulait dire dynamisme fiscal. Il a fait une remarque, je le cite « sur le papi du Cabinet à 58.000 € », puis il a enchaîné sur les administrateurs à 48.000 €. Depuis que je suis administrateur, j'en prends plein la tête, pour zéro euro. Je vais voir les plaisanciers, les pêcheurs. Là encore, M. MONTEIRO, comme a son habitude fait des allégations qui sont entendues par le public, je me dois de prendre la parole parce que les Mentonnais entendent et ça suffit ces sous-entendus. Moi, je n'ai rien touché, j'ai touché zéro euro, je suis au service des plaisanciers, des commerçants, des pêcheurs, de ceux qui viennent me parler. Puisque j'ai la parole, devant les Mentonnais, je dis maintenant ça suffit ces allégations. Ce qui est écrit page 38, et qui avait été voté, vous avez dit que l'on avait ignoré la voiture, nous ne sommes pas « débiles », nous n'avons pas ignoré la voiture, seulement à l'époque M. MESSINA, nous avait dit que les jetons de présence auxquels ont droit les administrateurs allaient être touchés et que lui préférait les transformer pour le leasing de sa voiture. Il nous a menti comme il a menti à tous. En réalité, ça ne devait pas être à l'ordre du jour. On a tous payé ça et on le paye encore. Alors arrêtez avec vos allégations, ici et dans la rue.

M. le Maire : J'ai expliqué en début de séance que j'avais toujours défendu l'intégrité des administrateurs. Ce sont des allégations qui sont lancées que ce soit contre les administrateurs, contre le Maire ou contre des Elus. Cela sera repris sur les réseaux sociaux, c'est la tactique. Jamais, je n'ai accordé et fait voter de jetons de présence pour la SPL en Conseil Municipal. M. MESSINA se vante devant les médias de tous ce qu'il a fait et qu'il assume, sauf qu'il essaie de faire retomber sur les autres beaucoup de choses. Le jour où la justice se prononcera les choses seront claires. Et moi, personnellement je n'attends que ça et les administrateurs aussi. J'acte tout ce que vous avez dit, et je vais répondre à certains points. Vous avez parlé de vente de bijoux de famille, M. STORAÏ, qu'est-ce que l'on a vendu comme bijoux de famille ? La Cour des Comptes a fait 4 recommandations de 2017 à 2023, en précisant bien ce qui avait été fait entre 2017 et 2022. Certains baux et certaines décisions, même si je les ai assumées et que je les assume encore aujourd'hui par courtoisie, par solidarité quand on est dans une équipe, on ne peut pas me reprocher des baux qui ont été signés en 2013, 2014 ou en 2017. Nous avons négocié des baux à construction dans la zone industrielle artisanale de gens qui voulaient acheter leurs baux, ce ne sont pas des bijoux de famille. Adhémar de Lantagnac n'a jamais été vendu. Il avait été vendu par la précédente Municipalité à 1.500.000 € cela ne s'est pas fait à cause du COVID. Aujourd'hui, il n'a pas été vendu. On est en train d'essayer de trouver un système pour le rénover sans que cela coûte d'argent à la Commune. Nous avons vendu certains appartements et certains terrains qui ne présentaient aucun intérêt, mais pas de bijoux de famille. Vous parlez des bénévoles des jardins d'exception que l'on a trahis. Oui c'est vrai que l'on a engagé un certain nombre de gens parce que lorsque l'on a mis au point et lancer le programme et le contrat avec les jardins d'exception, vous aviez dit à l'époque, « Monsieur le Maire, vous vous êtes bien fait avoir par les gens qui vous conseillent et par votre Directeur Général des Services, dans la rédaction du contrat avec les jardins d'exception », vous aviez raison. Mais je n'ai jamais, en ce qui me concerne, rejeté sur des fonctionnaires des erreurs et je les ai assumées.

Pareil pour les plages, jamais vous ne m'avez entendu rejeter des erreurs sur les fonctionnaires. Mais vous aviez raison, le contrat qui m'a été proposé était mal ficelé. Il y avait un problème. Mme PAIRE a déposé un article 40, nous avons annulé le contrat, nous sommes repartis sur des bases nouvelles et des bases saines. Moi ce que je retire du rapport de la Cour des Comptes, nous avons 4 recommandations qui sont déjà suivies. Bien évidemment que les services sont au courant, bien évidemment que les directives ont déjà été données, bien évidemment que le rapport à circuler entre tous les Directeurs et qu'on en a parlé en Comité de Direction, puisqu'il est public et que pour avancer il faut qu'ils soient au courant. Je retiens les points négatifs sur le rapport que nous devons prendre en compte, mais je retiens aussi les points positifs qui sont donnés sur le désendettement et la situation financière. Nous avons augmenté les impôts fonciers en 2022, on est passé au stationnement payant sur 1.000 places. Il y a beaucoup de gens qui trouvent que cela a libéré beaucoup de places en centre-ville et cela a, en effet, rapporté de l'argent à la Commune. On tient compte des recommandations qui ont été faites. Concernant la cantine scolaire, j'en ai discuté avec Sylviane ROYEAU, je n'ai pas du tout l'impression que le prix de la cantine scolaire est explosé, cela a augmenté de 80 cts pour les tarifs maximum par repas et de 10 cts pour les revenus les plus bas. Pour le CCAS, je ne vais pas relancer une polémique avec Mme MARTELLI sur le CCAS, Florent CHAMPION peut répondre, nous avons trouvé le CCAS dans un état financier catastrophique, elle a été rétablie cela a coûté beaucoup d'argent. Pour le reste, tous les services travaillent depuis plus d'un an sur le rapport compte-tenu des échanges que l'on a eus avec la Cour des Comptes. J'attends avec impatience le prochain rapport qui gèrera les années 2022 à 2026, et la prochaine Municipalité que choisiront les Mentonnaises et les Mentonnais, je pense qu'ils auront une trésorerie relativement saine et un bilan financier équilibré. C'est ce qu'il ressort de la Cour des Comptes et ils gèreront comme ils l'entendent.

M. Florent CHAMPION : Je suis un peu affligé d'entendre ce que j'ai entendu sur le CCAS. Je suis désolé Mme MARTELLI, mais en tout état de cause, il y avait 3 millions dehors, au début de la mandature. Il y avait 2 millions d'euros de déficit sur les budgets annexes, il y avait 500.000 € dehors par rapport à des déclarations indues de la CAF sur le budget principal, 300.000 € à rembourser à l'ARS pour une expérimentation du relayage qui n'a pas été concluante. Chacun à ses responsabilités, chacun fait son travail, on ne va pas rouvrir le débat. Je veux quand même souligner une chose, c'est que jamais une mandature sur la Ville de Menton récemment, n'avait autant investi sur le CCAS. En l'espace de 4 ans ce sont 22 millions d'euros qui ont été investis de la Ville vers le CCAS. C'est absolument colossal. Vous parliez, Mme PAIRE, des services qui se dégradent, je vous invite à revoir votre copie sur le CCAS. Depuis 2022, il y a eu l'ouverture d'une crèche de 55 berceaux qui avaient déjà été initiée auparavant, au Petit Citron à l'Aroma. Forcément, vous imaginez que quand on ouvre une crèche de 55 berceaux, forcément il y a des charges qui sont induites, notamment en termes de ressources humaines, on a ouvert aussi un Relais Santé et Handicap, on a ouvert un relais Accueil Numérique, on a revu l'organigramme, on a revalorisé les agents... Alors, je sais que cela vous coûte, mais je suis obligé de vous le dire aujourd'hui, allez demander aux agents jamais, le CCAS ne s'est porté aussi bien tel qu'il l'est.

Mme Patricia MARTELLI : Je ne peux pas laisser dire ça. M. CHAMPION est le fossoyeur du CCAS. La subvention octroyée par la Ville à l'époque qui était de 3,5 millions en 2019, 2020, 2021 a été doublée, pourtant les budgets ont baissé, rien ne va plus. Le CCAS est exsangue. Après 30 ans d'actions remarquables entre empathie envers nos aînés et efficacité, 10 ans de certification, oui le CCAS actuellement agonise, tout le monde le dit. Le personnel est démoralisé, dégoûté, de nombreux agents sont partis ou en arrêt de travail et on ne parle pas du déficit de l'aide à domicile. M. CHAMPION, et vous aussi M. JUHEL, vous vous êtes assez ridiculisés. On sait que les déficits des CCAS dans toute la France sont structurels et nous avons le maintien à domicile le plus performant de France et actuellement le CCAS est à genoux. Toutes les actions que M. CHAMPION dit, ce ne sont que des copier-coller de ce qui était fait auparavant : Menton Plus, le Forum des Associations, Handi plages.... les Mentonnais ne s'y trompent pas.

Alors soyez un peu plus humbles et un peu plus modestes, cela vous grandira.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Pour répondre à M. ALARCON, sur la SPL, le rôle des administrateurs ce n'est pas d'aller voir les plaisanciers, mais de contrôler ce qui se passe dans la gouvernance. Le rôle d'aller voir les plaisanciers, c'est le rôle de la partie administrative de la SPL. Concernant les bijoux de famille, la problématique ce n'est pas de vendre du foncier, c'est de le vendre sans avoir une vision prospective et stratégique. Nous avons demandé un album foncier pour savoir ce qu'on pourrait vendre, ou pas, il n'a jamais vu le jour. Et enfin, sur les jardins, et je vous en remercie, c'est tout à votre honneur, nous vous avons alerté mais vous ne nous aviez pas écouté, parce que les jardins ça doit rester à la Ville. Quant aux 88.000 € de l'association, on espère qu'ils les rembourseront.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème ce sera fait. Il n'a jamais été question de les vendre et je vous conseille d'aller faire un tour aux jardins des Serres de la Madone qui continuent à être travaillés en tripartite avec le Conservatoire du Littoral et vous serez surpris de l'évolution des jardins de Serres de la Madone.

M. Jean-Christophe STORAÏ : J'ai connu les jardins avec Alain DELABOUDINIERE et Philippe RIGOLOT. C'étaient des jardins d'excellence et d'exception et on n'avait pas besoin de s'adjoindre les services des autres.

Mme Isabelle ALMONTE : La semaine dernière nous avons été conviés, tous les groupes d'Opposition, à une réunion avec vous sur la politique foncière de la Ville. Cette réunion a été annulée. Est-ce que nous allons en refaire une ?

Mme Joanna GENOVESE : En ce qui concerne, l'album foncier, il a été réalisé c'était justement pour le présenter. La réunion a été annulée parce qu'il y a eu la venue du Président du Costa Rica, mais elle sera reprogrammée.

Mme Martine CASERIO : Puisque nous évoquons les jardins, le Square des Etats-Unis est dans un état lamentable, bourré de rats, des feuilles mortes.... Je me permets de le signaler parce que j'y suis passée hier et ce n'est pas à l'honneur de la Ville.

M. le Maire : Il y a beaucoup de rats en ce moment à Menton. C'est un constat. Les services de la Ville et des Sociétés extérieures de dératisation sont à l'œuvre.

Mme Sandra PAIRE : Les systèmes de collecteurs de déchets, de compostage ne sont pas adaptés au lieu où ils sont positionnés. Donc avoir une réflexion sur le positionnement, cela permettrait d'avoir peut-être moins de rats.

M. Patrice NOVELLI : Pour répondre à vos interrogations concernant les rats, nous avons été alertés sur deux endroits, le Square Fernandez et le Square des Etats-Unis. Il faut savoir que les containers du Square des Etats-Unis ont été changés ces derniers jours. Nous avons retiré les anciens qui étaient en très mauvais état et il fallait vraiment trouver des structures plus adaptées pour combattre cette invasion de rats. Une action est en train d'être menée aussi bien sur le Square Fernandez que sur le Square des Etats-Unis.

Mme Isabelle THOUVENOT : La Collectivité s'est contentée d'approuver les rapports annuels d'activités qui lui ont été transmis par la SPL, sans en tirer d'analyse particulière et aucun des mécanismes de contrôle supplémentaire prévus au contrat, demande de communication de pièces, organisation de visites sur place avec libre accès aux documents, rencontres régulières devant donner lieu à la production de note semestrielles produites par la société n'a jamais été mis en œuvre. Nous en sommes arrivés à des dérives avec un détournement qui est estimé à 2.200.000 €, qui sont loin des 700.000 € annoncés au départ.

M. Dominique NICOLAÏ : Vous avez dit que l'on n'a pas cédé de bijoux de famille sur le parc immobilier de la Ville.

Au mois d'Avril, le Conseil Municipal a mis à la vente des locaux dans le Careï et le Borrigo, vendus à un Commissaire Priseur à un prix défiant toute concurrence. Plutôt que de les vendre et de dire que l'on n'a pas vendu de bijoux de famille, pourquoi n'avons-nous pas fait des maisons des Associations pour les gens du Careï et du Borrigo ? Gérer c'est prévoir. Nous avons vendu deux locaux à des prix défiant toute concurrence, nous vous avons alerté.

M. Patrice NOVELLI : Concernant les locaux que vous évoquez dans le Careï et le Borrigo, pour le Commissaire Priseur, vous avez une position qui est la vôtre, cela ne veut pas dire que vous avez raison. Il y a une estimation qui a été faite par les Domaines.

Affaire n° 9 : **Composition du Conseil Communautaire à compter de la prochaine mandature – Nombre et répartition des sièges**

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour – 4 abstentions (M. Storai, Mme Almonte, Mme Thouvenot, Mme Veran)

approuve le nombre et la répartition des délégués, tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2026 :

Communes	Nombre de sièges proposés
BEAUSOLEIL	7
BREIL SUR ROYA	2
LA BRIGUE	1
CASTELLAR	1
CASTILLON	1
FONTAN	1
GORBIO	1
MENTON	17
MOULINET	1
ROQUEBRUNE CAP MARTIN	7
SAINTE AGNES	1
SAORGE	1
SOSPEL	3
TENDE	2
LA TURBIE	2
TOTAL	48

Affaire n° 10 : **Projet de partenariat avec l'association « Le Grogard Figurines Club du Sud Est »**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

valide le projet de partenariat avec l'association « Le Grogard Figurines Club du Sud Est » et le projet de peinture sur figurine, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Le Grogard Figurines Club du Sud Est » et tous les documents y afférents.

Affaire n° 11 : **Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux**

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

approuve la convention à passer avec la Région Sud relative à la participation prévisionnelle financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

Affaire n° 12 : Elaboration de la charte des collaborations des ATSEM

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

à l'unanimité

valide le principe de la charte et de son annexe, autorise Monsieur le Maire à signer la charte des collaborations ATSEM et tous les documents y afférents.

M. Cédric MONTEIRO : Nous avons bien compris qu'il fallait signer cette Charte, mais je pense qu'il est important de souligner le rôle de ces ATSEM qui est devenu crucial au sein de nos écoles. Pourtant il reste sous-évalué et peu reconnu. Leurs missions ont évolué. Elles assurent désormais l'accueil du matin et le soir du périscolaire, ce qui a un impact direct sur leur emploi du temps et donc sur l'entretien général des locaux. Même si cela repose sur le volontariat, ce déséquilibre révèle un malaise plus profond, car si on en est là c'est qu'il y a un vrai problème dans le Service Jeunesse, au niveau du périscolaire. Lorsque nous vous avons alerté sur la précarité des agents ce n'était pas pour rien. Depuis qu'avez-vous fait ? Rien pour ces jeunes. Avez-vous recruté ? non. Avez-vous pérennisé ces postes ? Toujours rien. Ces jeunes gens sont trimbalés de manifestations en animations sans stabilité avec des plannings absurdes. On les épuise, on les use et demain on leur demandera peut-être de faire de la sécurité ou de l'élagage. Aujourd'hui, les ATSEM n'ont plus le même temps de préparer la classe avec les enseignants, dans ce nouveau cadre, car de 8h à 8h20, auparavant ils préparaient les classes avec les enseignants. Or, à ce jour, ils font le temps périscolaire jusqu'à 8h20. Nous vous demandons de renforcer les effectifs du Service Jeunesse et de revoir cette planification entre les ATSEM et le Service Jeunesse.

Mme Sylviane ROYEAU : Ce n'est pas à moi que vous allez apprendre le rôle important des ATSEM. Je les respecte énormément et elles sont indispensables pour le fonctionnement d'une école maternelle. Pour rappel le Code de l'Education limite le nombre des ATSEM, ce qui est légal c'est une ATSEM par école maternelle. Nous à Menton, chaque classe maternelle a son ATSEM, donc nous sommes largement au-delà de ce qui est préconisé et c'est très bien. Il est hors de question de revenir là-dessus. Sur leur temps de travail, comme vous l'avez dit, c'est à leur volonté si au lieu de faire du ménage, elles peuvent intervenir pour le périscolaire. C'est leur volonté, personne ne les oblige à le faire. Celles qui préfèrent faire du ménage elles le font. Le temps avec les enseignants n'est absolument pas impacté et s'il y a une préparation de la classe, elles peuvent le faire en concertation avec leur enseignant. C'est pour cela que nous avons élaboré cette Charte.

M. Jean-Claude ALARCON : Je voudrais compléter ce que dit Sylviane ROYEAU, car nous avons l'impression d'entendre que tout est noir. Le schéma est toujours le même, on commence par louer le mérite de ces gens-là pour après essayer d'attaquer le service. Mais en faisant cela, c'est le service et eux-mêmes que l'on attaque aussi. Quand ils entendent tout ça, ils viennent nous le dire. Pour pouvoir nous toucher d'abord, c'est à travers eux, d'abord on loue leurs qualités, c'est un jeu. Depuis que l'Education et le périscolaire travaillent ensemble, les ATSEM sont sorties de l'anonymat. Leur travail n'était reconnu que par les gens qui le savait. Les ATSEM qui sont volontaires pour participer aux activités périscolaires, elles en sont ravies. Elles sont heureuses d'être sorties de cet anonymat et de pouvoir montrer qu'elles font autre chose.

M. Dominique NICOLAÏ : Je suis d'accord avec Sylviane ROYEAU et Jean-Claude ALARCON sur le fait que cette mesure est bonne, puisque les ATSEM sont les anges gardiens de nos « petits bouts de choux ». Nous avons besoin des ATSEM et de les reconnaître à leur juste valeur. Cette Charte elle permet effectivement à nos ATSEM de pouvoir s'occuper des enfants parce que leur métier c'est ça : s'occuper des enfants.

Au risque de me répéter, je vous avais fait une proposition, il y a quelques mois en arrière à savoir qu'à travers cette évolution de nos ATSEM, s'occuper du nettoyage en faisant une délégation de service public avec une entreprise de nettoyage dans les écoles. Cela aurait permis de réduire les coûts de fonctionnement et surtout de permettre aux ATSEM de basculer toutes vers ce régime à s'occuper des enfants qui est leur métier premier. Je vous redemande de réexaminer cette proposition et de mettre en œuvre cette solution.

M. le Maire : La proposition concernant le nettoyage sera étudiée si cela leur permet de libérer du temps dans la limite d'un budget raisonnable.

M. Jean-Claude ALARCON : Je suis d'accord sur votre intervention, mais il faut savoir que ce régime de volontariat, cela permet à ceux qui sont volontaires de s'épanouir et de faire autre chose, mais à contrario, il y en a qui ne veulent pas et qui font la plonge et le ménage et ça leur convient très bien et ne veulent pas faire autre chose. Ces personnes-là ne seraient peut-être plus à leur place si on mettait une société, car elles ne se sentent pas de faire du périscolaire. C'est pour cela qu'il y avait ce système de volontariat, on ne peut pas les obliger.

Affaire n° 13 : Bilan de la politique foncière de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF-PACA) exercée en 2024.

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour – 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Véran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

approuve le bilan de l'opération immobilière réalisée par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF-PACA), explicité en exposé tableau et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Affaire n° 14 : Convention d'intervention foncière sur le site Borrigo-Munet en phase réalisation

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour – 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Véran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'intervention foncière « Impulsion-Réalisation en opération d'ensemble », sur le site nommé « Borrigo-Munet ».

Affaire n° 15 : Aménagement du site des Sœurs Munet - Approbation du projet de renouvellement urbain et lancement de la procédure conjointe d'utilité publique et de cessibilité, au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour – 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Véran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

approuve le projet de réalisation sur le site dit des « Sœurs-Munet » d'une opération d'aménagement de renouvellement urbain consistant en la création de logements en mixité sociale et fonctionnelle, le recours à l'expropriation pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement du site des « Sœurs Munet », le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité relatif à l'aménagement du site des « Sœurs Munet » sur Menton tel qu'annexé à la délibération,

autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet des Alpes-Maritimes l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité, un arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du site des « Sœurs Munet » et déclarant cessibles les biens nécessaires à sa réalisation au terme des enquêtes précitées et demande que la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité soient prononcés au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Affaire n° 16 : Cession d'une propriété composée d'une maison et d'un terrain situés sur les parcelles communales cadastrées section AH n° 169, 266, et 288

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

Mme Sandra PAIRE : Nous vous avons déjà interpellés lors de la précédente délibération, sur cette acheteuse qui était arrivée de manière imprévue. Nous sommes en recherche de logements pour nos fonctionnaires de police. Est-ce qu'à un moment donné, il ne serait pas judicieux de garder des appartements et peut-être moyennant un loyer moins onéreux leur faire faire des travaux. On cherche des fonctionnaires de police que l'on a du mal à recruter parce qu'à Menton la vie est chère, les locations sont chères.

M. Patrice NOVELLI : Il y a quelques policiers municipaux qui sont venus travailler à Menton parce qu'on a pu aussi leur offrir une offre de logement et lorsque celui-ci est en mauvais état on applique 2, 3 ou 4 mois de loyer gratuit en fonction des besoins qu'il y a à faire dans l'appartement. On y travaille. Sur le principe, nous sommes d'accord mais il faut avoir des choses disponibles.

M. Dominique NICOLAÏ : Sait-on évaluer aujourd'hui dans quel état se trouve la maison ?

Mme Joanna GENOVESE : Il y a des travaux à faire et la problématique c'est surtout sur les restanques. Elle a été évaluée par le Service des Domaines au prix de 345.000 €. Elle sera proposée en vente immo-interactif.

M. Dominique NICOLAÏ : Il y a un risque compte tenu de l'état de vétusté des restanques qui peuvent s'effondrer.

Mme Joanna GENOVESE : Tous les biens qui sont sélectionnés présentent un intérêt à être vendus car il y a des charges foncières et des travaux énormes à faire et en fait on a un patrimoine immobilier qui est très important. Il y a beaucoup de travaux sur les écoles, sur le patrimoine culturel et il faut trouver des sources de financement. Les biens qui sont proposés vont permettre de prendre en compte tout ça et de permettre de restaurer tous les éléments de la Ville.

M. Dominique NICOLAÏ : Il est indiqué que les recettes générées seront réinjectées dans des réhabilitations d'appartements, pourquoi ne pas réinjecter au niveau de la SEMIM pour permettre de financer des opérations de réhabilitation ?

M. le Maire : Parce que la SEMIM est dans une position juridique qui fait que de toute façon elle ne peut pas continuer à avoir le même statut avec la loi Elan. Les appartements qui sont loués et occupés à 150 ou 180 € de loyer c'est du social. Les deux autres appartements qui n'ont pas le courant, on va les vendre avec l'estimation des Domaines au tarif du marché, car cela coûterait trop cher de les rénover et on évite la taxe foncière qui représente un montant très important. On préfère investir dans la rénovation des écoles, des bâtiments culturels... C'est colossal les travaux d'entretien que l'on doit faire sur notre patrimoine.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Si effectivement, nous avons un album foncier c'est très bien, c'est un premier pas, ce qu'il serait intéressant de savoir c'est en face de ces recettes quels sont les secteurs sur lesquels on va justement affecter ces recettes. C'est ça la vision stratégique. Là on a l'impression que c'est du coup par coup. Alors effectivement, il y a tellement de choses à faire, est-ce que l'on peut se poser et étudier l'album foncier, on sait que ce bien on doit le vendre, on l'a estimé car il a été estimé par France Domaines, on sait qu'en face on veut prioriser tel secteur, logements sociaux, logements pour les actifs, pour les fonctionnaires ou d'autres réhabilitations, et en fonction de ça on voit. C'est ce manque de lisibilité qui est reproché.

Mme Joanna GENOVESE : Lors de la réunion on va vous proposer toute la méthodologie que l'on a mis en place, notamment avec la cartographie par secteur et avec la « carte d'identité » de chaque bien, ce qu'il rapporte et ce qu'il coûte. Il y a non seulement une cartographie sur tout le secteur du mentonnais, et même plus, et une cartographie pour chaque bien de Menton, que ce soit du patrimoine culturel, les écoles, les biens immobiliers...

M. le Maire : Nous avons obtenu le feu vert pour le PLU, le Commissaire Enquêteur a validé définitivement et sans remarque. Pour répondre à la prospective dont vous faisiez état, pas plus tard que ce matin, nous avons eu une réunion avec les services de l'Urbanisme et la Gestion Locative pour discuter des baux à construction dans la zone artisanale. Il y a des baux qui s'arrêtent en 2031 pour les premiers, ensuite en 2036, 2038 et 2041. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de titulaires de ces baux qui nous ont demandé de pouvoir racheter leur bail de telle manière à ce que lorsque le bail arrivera à échéance, ils soient propriétaires de leur terrain et de la construction sur laquelle ils ont investi de l'argent pendant un certain temps. Sauf quand arrive à des dates très proches comme 2031, nous nous sommes posés la question de dire, est-ce que la Commune a intérêt à vendre en ayant une recette de rentrée relativement faible ou plutôt d'attendre et de garder ces terrains en zone artisanale, c'est le seul endroit où des entreprises souhaitent venir s'implanter et les prix ne sont pas les mêmes. Nous nous sommes posés la prospective de dire jusqu'en 2041 qu'est ce que l'on doit faire ? Nous avons regardé un certain nombre de possibilités et en fonction de ça, toujours sous le contrôle des Domaines qui fixent les prix à la fois de l'indemnité qui est donnée et du prix auquel ils doivent racheter.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Sur cette prospective on va se rejoindre, ce que je déplore même si Mme GENOVESE se gargarise, quand on lit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes on peut avoir des doutes. Il aurait fallu le faire en début de mandat.

Mme Joanna GENOVESE : A partir du moment où le Commissaire Enquêteur nous donne un avis favorable, où le Préfet nous dit qu'on est un exemple, on pense que l'on n'a pas trop mal travaillé.

Mme Isabelle ALMONTE : Concernant les baux à construction, je me rappelle il y a quelques années dans la mandature précédente, il avait été dit que la Mairie avait intérêt à vendre les baux à construction parce que la compétence allait partir à la CARF, pour que ça retombe dans le budget de la Commune et non pas dans le budget de la CARF.

M. le Maire : C'est la gestion de l'ensemble de la zone artisanale qui peut passer à la CARF, mais la propriété des terrains reste à la Commune.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour – 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, Mme Véran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

décide de mettre en vente la propriété composée par les parcelles cadastrées AH n° 169, 266 et 288, d'abroger la délibération n° 152/24 du 4 décembre 2024, décide d'organiser une vente en « immo-interactif », dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, que l'acquéreur fera son affaire personnelle des remises en état des murs des restanques et de la terrasse et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 17 : Acquisition d'une partie du trottoir inclus dans la parcelle BH 511 appartenant à la copropriété « Le Botticelli » sise 6/8 Val des Castagnins

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'acquérir, à l'euro symbolique, 124 m² de la parcelle BH 511 correspondant à la portion de trottoir située au droit de l'immeuble « Le Botticelli », dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 18 : Cession d'un terrain situé route du Mont Gros cadastré section AI n° 206 et 338

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

Mme Sandra PAIRE : Vous me faites peur à chaque fois que vous nous dites « le prix fixé par les Domaines ». Gardez une ouverture d'esprit si l'on peut vendre au plus offrant plutôt que le prix fixé par les Domaines. Lorsque la vente aux enchères est effectuée et qu'il y a deux dossiers, c'est vous qui décidez à qui vous l'attribuez ?

M. le Maire : En principe, on l'attribue au plus offrant. Là il y avait eu 3 ventes qui avaient été faites en même temps sur 3 biens totalement différents, sur les 2 premiers on avait attribué au mieux offrant à la même personne et sur le 3^{ème} c'était encore lui, donc nous avons décidé de donner à la personne qui arrivait juste derrière pour ne pas que l'ait l'impression que l'on favorise la même personne. Après c'est le notaire qui décide.

M. Dominique NICOLAI : Si l'épisode du COVID nous a appris quelque chose, c'est que l'on souhaite tous un retour à la terre et à la nature. C'est une mouvance qui prend du sens de plus en plus puisque l'on en parle à chaque Conseils Municipaux. Nous avons la chance d'avoir un terrain. Dans notre ville, sauf erreur de ma part, pas ou peu de Mentonnais ont la chance de pouvoir avoir un terrain. Pourquoi, plutôt que de le vendre, on ne mettrait pas en place un système de jardin partagé avec des conventions d'occupation pour que chaque personne puisse cultiver sa terre et l'entretenir. Je pense que votre Adjointe à l'Environnement apprécierait ce type de démarche. Peut-on retirer cette délibération et faire chiffrer le coût et en reparler au prochain Conseil Municipal ?

M. le Maire : Mon Adjointe à l'Environnement avait demandé qu'on le fasse dans le haut Careï, il y avait 7 jardins familiaux qui avaient été restructurés, rénovés et réattribués. Nous ne sommes pas hostiles de temps en temps à cette hypothèse.

Mme Joanna GENOVESE : Je trouve que c'est une très bonne idée. Par contre, la difficulté que l'on a c'est à chaque fois que l'on veut faire des jardins partagés ou toutes autres activités de ce genre, il faut viabiliser le site. Là on est en plus dans une zone naturelle donc il y a des frais. Il y a toute une structure juridique et financière à mettre en place et là ce n'est pas forcément évident, mais l'idée est bonne.

M. le Maire : L'idée est bonne, mais on ne retire pas la délibération. La prochaine fois qu'un terrain s'y prêtera on le fera.

M. Patrice NOVELLI : Ce que l'on peut faire, le terrain est mis en vente mais cela ne veut pas dire qu'il est vendu. Si le délai passé il n'est pas vendu, on pourra revoir la question.

M. Florent CHAMPION : Je vous rejoins sur la volonté de valoriser le patrimoine naturel et végétal de la Commune, pourquoi pas augmenter la surface des jardins partagés cela pourrait être intéressant. Après, dans le cas d'espèce, pour connaître un peu le site, nous sommes sur un terrain pentu, boisé et difficile d'accès. Je pense qu'on peut repenser à l'implantation d'autres jardins partagés, peut-être même d'ailleurs en centre-ville, ce serait plus pertinent et cela éviterait aux gens de prendre leur voiture pour aller dans des terrains plus éloignés du centre pour aller planter leurs fruits et légumes, cela a d'ailleurs plus de sens et on pourrait aussi et surtout s'appuyer sur le patrimoine naturel et végétal que l'on a déjà et qui est plus adapté pour faire ce type d'activité. Elodie ROBERT a organisé une journée au terrain Boulard, un site remarquable, je pense qu'il y a des choses à faire sur des sites existants et plus adaptés.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 25 voix pour – 3 contre (M. Calvi, M. Nicolai, M. Février) – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

décide de mettre en vente le terrain composé par les parcelles cadastrées AI n° 206 et AI n° 338, d'organiser une vente en immo-interactif et dire que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 19 : **Cession d'un local à usage de réserve sis 1 rue Longue**
Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

M. Cédric MONTEIRO : Pourquoi vendre cette cave dans la rue Longue. Est-ce que vous connaissez où sont les premiers points à ordures ménagères dans la Vieille-Ville ? Il fut un temps, il y avait des locaux où on pouvait déposer des ordures ménagères. Dans la rue Longue, compte-tenu du peu de civisme de certaines personnes, à 6h15 le matin l'état des containers, c'est un vrai scandale. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage et féliciter les deux agents du SVEPC qui sont quotidiennement dans la Vieille-Ville. Pourquoi ne pas utiliser cette cave pour en faire un local à ordures ménagères. Pour 13 m² à 22.000 €, je peux vous dire que tout le quartier est demandeur. Nous attendons la réunion de quartier parce que nous avons fait remonter énormément de problèmes d'incivilité et de trafics de drogue qui reprend dans la Vieille-Ville.

Mme Isabelle ALMONTE : On dit que ce bien est situé dans une copropriété, est-ce que les copropriétaires de cet immeuble ont eu connaissance de la vente sous forme d'une affiche, par publicité ou autre ? Comment on détermine la priorité si les gens n'ont pas connaissance au départ de la vente ?

Mme Joanna GENOVESE : On la vend au locataire car il y a des liens juridiques entre le propriétaire et le locataire.

M. le Maire : Nous avons pensé que cela pouvait être intéressant pour le restaurateur.

M. Patrice NOVELLI : On la vend au locataire qui la loue depuis plus de 10 ans, qui paye actuellement 100 ou 120 € par mois, on pense que le prix des Domaines est largement justifié. Ce que je peux vous proposer, concernant la Vieille-Ville nous avons une ou deux caves Traverse du Vieux-Château et peut-être aussi une petite dans la rue Longue pour que l'on revoie votre proposition.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

décide de vendre à la SCI Panzerotto un local situé 1 rue Longue, parcelle AX 560, d'une superficie d'environ 13 m², dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n° 20 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Budget principal - exercice 2025

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité

attribue une subvention exceptionnelle de 580 € à l'association « Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite - Section de Menton » pour lui permettre de renouveler le drapeau de l'association et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, au chapitre 65, fonction 348 et compte 65748.

Affaire n° 21 : Taxe de séjour – Approbation de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, ainsi qu'il suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,60 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,12 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,82 %.

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Affaire n° 22 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la société UNICIL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE pour l'acquisition en VEFA de 20 logements (14 PLUS et 6 PLAI) et 20 places de stationnement en sous-sol à la résidence, située 95 route de Sospel à Menton

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

***Mme Martine CASERIO :** Je trouve que c'est très peu de logement pour 100 % de garantie d'emprunt. 4 logements sur un total de 20 logements, je trouve que c'est minable pour les Mentonnais.*

***M. le Maire :** C'est un débat qui a eu lieu également à la CARF. La discussion avec les bailleurs sociaux elle est faite par rapport au montant qui est investi et c'est relativement cadré puisqu'aujourd'hui, lorsque l'on négocie le nombre de logements, on peut en avoir plus mais à condition de payer plus et dans la répartition. Il y a la Commune, la CARF qui rétrocède ses attributions de logement à la commune concernée, le 1 % patronal et les 30 % des logements qui sont bloqués pour la Préfecture. Mais au niveau de la Commune, si dans la répartition on donne plus d'argent on peut obtenir un logement de plus, mais le problème a été posé de telle manière à ce que les logements soient réattribués automatiquement à la commune concernée et que lorsqu'une subvention financière est donnée, au lieu qu'elle soit donnée aux bailleurs sociaux, qu'elle soit donnée à la commune concernée.*

***M. Dominique NICOLAÏ :** Je confirme qu'on a eu un débat et nous étions censés intégrer dans les critères d'attribution des engagements des bailleurs sur la gestion de leur patrimoine. La problématique de fond qui a été relevée à la CARF, c'était la gestion du patrimoine. Ici, c'est un immeuble neuf, donc il n'y a pas de problème de gestion de vétusté, par contre on devait leur écrire une lettre relatant les besoins des copropriétés pour fonctionner, notamment la mise en place d'organes de gestion interne avec un conseil syndicat des locataires pour qu'il y ait une écoute et une remontée d'information gérées en bon père de famille. Est-ce que cela a été intégré dans cette délibération ou pas ? On avait dit que l'on conditionnerait nos aides sur ces sujets là aussi.*

***M. le Maire :** Tout cela sera présenté au Conseil Communautaire du 30 juin.*

***M. Florent CHAMPION :** Nous sommes sur une garantie d'emprunt et non pas sur une subvention d'équipement comme on l'a versé sur d'autres projets, notamment sur « Les Faunes » ou sur d'autres opérations.*

M. Cédric MONTEIRO : Comment se fait-il qu'on ne puisse pas négocier pour avoir des 4 pièces ? Je pense qu'actuellement, c'est cette typologie qui manque.

M. Florent CHAMPION : Avec le bailleur UNICIL il y a eu deux opérations très proches l'une de l'autre d'un point de vue géographique, une au 95 route de Sospel et l'autre au 103 route de Sospel qui est la résidence « l'Alexandrin », qui est d'ailleurs bien plus avancée que cette résidence dont il est question ce soir. Sur la résidence « l'Alexandrin », il y avait eu une vraie volonté avec le bailleur d'avoir plutôt des logements de grande typologie avec une proportion beaucoup plus importante de F4 et de ce fait, ici sur cette construction qui est un petit peu en aval, des typologies plutôt relatives à des F3 ou des F2. De manière générale, on essaie d'avoir une négociation avec chaque bailleur, chaque opérateur pour qu'il y ait le plus de grands logements possibles, mais malheureusement c'est aussi la tendance de ces dernières années. On le voit sur les nouveaux projets, les bailleurs sont de plus en plus frileux à la fois pour des questions de rentabilité financière, mais aussi parfois de problématiques de voisinage, à avoir des grandes typologies d'appartements. Si bien, que sur les nouvelles constructions, on a eu l'exemple à l'Aroma, où il y a eu 309 logements, 109 logements sociaux. Sur ces 109 logements sociaux on a eu une petite poignée de F4. C'est vrai qu'il faut constamment insister auprès des bailleurs pour que l'on ait des grandes typologies. Il y a aussi le fait que parfois des personnes qui ont eu besoin d'un logement social à un moment donné, qui ont construit une famille, qui ont eu des enfants, quand cette famille a pris son envol et que le foyer s'est réduit avec une ou deux personnes, elles occupent toujours ces appartements de grande typologie. Et là, la responsabilité des bailleurs en lien avec la Collectivité et la CARF, c'est d'essayer de trouver des solutions pour rationaliser le parc. Parce que si on arrivait à avoir une vraie rationalisation du parc, et il faut vraiment que les bailleurs jouent leur rôle en la matière, on pourrait libérer un grand nombre de logements de grande typologie qui sont utiles et nécessaires et indispensables par rapport aux demandes de logements que l'on a aujourd'hui sur la Commune.

Mme Martine CASERIO : Quelle est la proportion actuellement de logements aménagés et réservés pour les personnes en situation de handicap ?

M. Florent CHAMPION : Nous avons 2.000 logements sociaux actuellement sur la Commune. Je pourrais me renseigner auprès du service pour voir quels sont ceux qui sont fléchés sur des questions de handicap. Tout le parc qui est assez ancien et qui est situé au niveau du Careï et du Borrigo est très peu adapté. Maintenant avec les nouvelles constructions ces dernières années, c'est davantage le cas, mais c'est vrai que c'est compliqué lorsqu'on a des personnes en situation de handicap et notamment de mobilité réduite de trouver une solution. Vous savez qu'il y a une très forte pression de manière générale au niveau du logement social à Menton avec presque 1.500 demandes de Mentonnais, de personnes qui sont de Menton et qui sont dans l'attente d'un logement social. Et c'est encore plus difficile par rapport à la question de la mobilité. Vous posiez la question sur les 20 logements, pourquoi la Ville n'en avait que 4 ? Tout simplement, parce qu'on suit le cadre réglementaire, à savoir 20 % de logements garantis en échange de la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la Commune.

Mme Martine CASERIO : C'est proprement insuffisant. Les choses sont faites pour évoluer. Quand je vois la levée de bouclier qui a eu de la part de tous les Maires au Conseil Communautaire réclamant plus de logements pour les Communes, il y aurait des choses à faire bouger. C'est parfaitement anormal que sur 20 logements et accordant une garantie d'emprunt de 100 %, la Ville n'en ait que 4. Tous les Maires des Communes étaient d'accord sur ce point.

M. le Maire : Tous les Maires ont la même réaction que vous et je partage votre analyse. Il y a un pourcentage à Menton qui est relativement élevé de 33, 35 % de logements sociaux quand il y a un programme qui est établi, ce qui va être le cas dans l'aménagement de certains quartiers en réaménagement.

Là on sait quand c'est du neuf qu'on pourra mettre du handicap, on est sûr d'avoir 33 ou 35 % de logements sociaux, par contre, il faut faire comprendre aux gens que lorsqu'on construit des logements ; on essaie de le faire dans les meilleures conditions ; mais que pour avoir des logements on est obligé de faire construire aussi. On est pris dans un système où l'on se heurte à la fois à une amende très élevée parce qu'on n'en a pas assez, qu'on ne veut pas en faire de trop et n'importe quoi parce que cela défigure le paysage et qu'on ne maîtrise pas la totalité des attributions. C'est un grand débat sur les logements sociaux, mais concernant le nombre d'attributions par rapport aux garanties d'emprunt, on peut toujours voir au niveau de l'Association des Maires de France s'il peut y avoir une intervention globale.

M. Marcel CAMO : Actuellement ce qui se passe par rapport au foncier et à la construction des logements sociaux, c'est qu'il y a la loi SRU qui a été votée et nous sommes tenus à des quotas d'appartements à réserver par exemple pour « action logements » pour 20% pour la Commune et surtout les 30 % au niveau de la Préfecture. Aujourd'hui, je peux vous assurer que les bailleurs sociaux lorsqu'ils ont un appartement sur leur propre contingent il est plus gagnant de le donner à « action logements » que de l'attribuer eux-mêmes. Aujourd'hui, le problème qui se passe c'est aux Parlementaires de revenir sur cette loi et de voir exactement ce que l'on pourrait renforcer et le pourcentage d'attribution au niveau des Mairies. De toute façon, le problème c'est l'attribution et la Commission d'attribution.

à l'unanimité

accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1.348.022 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 171136 constitué de trois lignes du prêt. La garantie de la Commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.348.022 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements (14 PLUS et 6 PLAI) et 20 places de stationnement en sous-sol à la résidence, située 95 route de Sospel à MENTON. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et autorise Monsieur le Maire à signer avec la société UNICIL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE la convention de garantie communale avec réservation de 4 logements (3 PLUS et 1 PLAI) et 4 places de stationnement en sous-sol appliqués à la typologie de l'ensemble, soit deux appartements de 3 pièces et deux appartements de 2 pièces.

Affaire n° 23 : Utilisation des véhicules municipaux – Mise à jour de la liste des véhicules de fonctions et de service avec remisage actée dans le règlement des véhicules au titre de l'année 2025 - Modification de la délibération n° 4/2024

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

adopte la mise à jour du règlement concernant les conditions des véhicules municipaux année 2025, joint à la présente délibération, dès notification, fixe telle que décrite dans ledit règlement, la liste des véhicules de services avec remisage à titre permanent ou temporaire, autorise Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles afférentes à cette délibération.

Affaire n° 24 : Régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la Police Municipale, à effet au 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

abroge la délibération n° 165/24 en date du 4 décembre 2024, adopte le régime indemnitaire relevant des cadres d'emplois de la Police Municipale à compter du 1^{er} janvier 2025 comme indiqué précédemment et inscrit au budget 2025 et suivants les montants nécessaires à la mise en place de cette délibération.

Affaire n° 25 : Modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2025

Rapporteur : M. le Maire

Mme Gabrielle BINEAU : Je trouve qu'il y a une incohérence entre ce tableau et le budget en face. On supprime 66 postes, on en crée 22 et pourtant on a une masse salariale qui augmente quand même.

M. le Maire : Nous avons supprimé un certain nombre de postes qui avaient des lignes budgétaires prévues mais la Cour des Comptes nous a demandé d'être le plus proche possible de la réalité, ce que nous avons fait. Il y a des postes qui ont été créés puisqu'ils sont liés à des avancements de grades, de promotions et qu'on a gardé un certain nombre de postes pour des prévisions de recrutement.

M. Florent CHAMPION : Effectivement, il y a une grande différence entre les postes qui étaient inscrits au tableau des effectifs et les postes qui étaient réellement budgétés. Malheureusement, ce n'est pas un constat qui date d'hier. Tous ces postes qui avaient été ouverts au tableau des effectifs, le gros problème c'est que ces effectifs n'étaient pas prévus au budget. Nous avons des lignes de personnels qui étaient prévues dans les différents services et il n'y avait pas le budget qui avait été fléché en conséquence, d'où la remarque de la CRC dans son rapport qui soulignait un delta de plus de 150 postes, entre ce qui était ouvert de manière théorique au tableau des effectifs et ce qui était réellement budgété. Donc, la volonté c'est de revenir à une situation réaliste qui soit conforme aux moyens de la Commune, plutôt que d'avoir des tableaux et des chiffres qui soient artificiels.

Mme Gabrielle BINEAU : Les budgets auraient pu être toilettés auparavant. 2022, 2023, 2024, 2025 cela aurait pu être fait aussi. Il n'y a pas eu de remarques sur la gestion des RH de 2017 à 2021. Il y avait une baisse de la masse salariale. Je constate que l'on se met en conformité par rapport à ce qui a été demandé par la CRC, mais cela aurait pu être fait par les années passées.

M. Florent CHAMPION : C'est un travail qui avait déjà été initié l'an passé et l'année d'avant de réduction progressive de ce delta. Peut-être que l'on avait été trop timorés sur cette réduction progressive, mais c'est quelque chose qui avait déjà été portée au Conseil Municipal les années précédentes.

Suspension de séance :

Mme Pascale DEHAENE : Comme vous l'a dit M. CHAMPION, le toilettage a déjà débuté l'année dernière, puisqu'au 1^{er} juillet de l'année dernière, on avait déjà apporté une modification au tableau des effectifs en essayant de coller le plus à la réalité. Donc là, on continue en fonction de l'organisation interne de la Collectivité. Par contre, vous avez dit tout à l'heure « on baisse les effectifs mais la masse salariale augmente ». Il faut savoir que dans la masse salariale, ce n'est pas forcément des postes, ce sont aussi des cotisations et les cotisations ont augmenté notamment pour la CNRACL, ce qui grossit la masse salariale sans pour autant que les postes augmentent. Il faut vraiment distinguer tous les postes budgétaires que compose une masse salariale.

M. Cédric MONTEIRO : Ce n'est pas un toilettage de 10 ou 20 postes, on parle de 150 postes. 150 sur un effectif de 600 ou 700 agents ce n'est pas du tout le même ordre de grandeur. 150 postes que l'on a budgétés mais que l'on n'a pas. Sur la masse salariale, entre 2022 et aujourd'hui, d'après la CRC, nous sommes à + 4,2 millions d'augmentation de la masse salariale. D'un côté vous me dites-nous avons toiletté 150 postes, mais de l'autre côté on a mis 4,2 millions et on a voté un budget !

M. Florent CHAMPION : Si on regarde les effectifs sur les dernières années, depuis 2020, entre 2020 et 2025, le nombre d'agents employés par la Commune n'a quasiment pas ou très peu évolué. Grosso modo nous sommes à effectif stable. Il y avait un écart important, car il y avait trop d'emplois inscrits au tableau des effectifs mais qui n'avaient pas été budgétés, qui étaient donc artificiels et qui étaient sans doute dû à l'époque à une volonté de se laisser de la marge par rapport à différents besoins ou évolutions de grades, sans avoir à repasser ensuite des délibérations que ce soit au niveau du CST, ou du Conseil Municipal. Par rapport aux augmentations que vous pointez, vu qu'il n'y a pas eu d'augmentation des effectifs sur la période cumulée d'environ 5 années, ces augmentations sont dues essentiellement au coût des mesures obligatoires. Il y a eu 2,7 millions d'augmentation de mesures obligatoires depuis le début de la mandature. Vous retrouvez aussi un effort de 500.000 € à vocation sociale vis-à-vis des agents pour les tickets restaurant. C'était aussi un effort conséquent qui a été fait. On retrouve aussi 200.000 € liés à la prévoyance pour les agents et aussi la revalorisation du point de CNRACL comme on avait pu l'évoquer lors des débats d'orientation budgétaire et du vote du budget à hauteur de 440.000 € cette année, augmentation d'ailleurs qui va être continue jusqu'en 2028. Les points de CNRACL correspondent à 1.8 millions d'euros. Malheureusement, toutes ces augmentations, à part la question des tickets restaurant, qui était vraiment une politique portée par la Municipalité, ce sont des augmentations que nous avons subies par rapport à des mesures obligatoires imposées par l'Etat.

M. Cédric MONTEIRO : Sauf erreur de ma part, dans la CRC on pointe quand même le problème sur le RIFSEEP et sur les IFSE.

M. le Maire : Nous sommes en train d'essayer de le régler. Dans certains cas, on ne maîtrise pas les augmentations qui nous arrivent. Quand on a une variation du point d'indice, une prime a été attribuée aux agents à 50 %, les tickets restaurant, la mutuelle, quand vous additionnez le tout par rapport à ce que l'on peut maîtriser, il y a des points financiers que l'on ne peut pas contrôler. Aujourd'hui, on a vu la remarque de la Cour des Comptes, on l'a bien compris, le Service des Ressources Humaines l'a bien pris en compte, et l'on se met au travail pour régler dans les mois qui viennent et faire baisser le % de 60 % qui est beaucoup trop fort. On devrait se situer entre 53, 54 %.

M. Dominique NICOLAÏ : J'entends qu'il y ait une réévaluation du point d'indice, mais sauf erreur de ma part elle est déjà intégrée dans le budget. Cela justifie l'évolution, mais pas le dépassement. Il y a aussi l'augmentation des heures supplémentaires qui peut aussi expliquer le dépassement.

M. Florent CHAMPION : Vous nous aviez quitté avant la clôture du Compte Administratif pour l'année dernière, mais en termes de RH sur le 012, il n'y a pas eu de dépassement l'an passé. Au contraire, il y a eu 800.000 € qui n'avaient pas été consommés et qui ont été réinjectés ailleurs et qui ont alimenté positivement le Compte Administratif. Oui, on essaie d'anticiper au mieux les variations liées au budget et notamment aux Ressources Humaines qui sont un poste important de dépenses et, non, il n'y a pas eu de dépassement l'an passé au niveau du budget, puisqu'au contraire nous avons dégagé un « excédent » ou un « budget non consommé » de 800.000 €.

M. Dominique NICOLAÏ : Les 800.000 € viennent des 150 postes qui n'ont pas été attribués.

M. Florent CHAMPION : Ces 150 postes, mais cela ne date pas de cette mandature, mais aussi de la précédente, Mme BINEAU pourrait vous le dire, n'ont jamais été budgétés sous aucune mandature.

M. Dominique NICOLAI : Alors d'où viennent ces 800.000 € d'économie sur la masse salariale ?

M. Florent CHAMPION : Les 800.000 € viennent du fait qu'il y avait eu des recrutements qui avaient été initialement prévus au budget et qui finalement ne se sont pas faits ou qui ont été décalés dans le temps. Aussi, par rapport aux heures supplémentaires qui avaient été réduites à partir notamment de l'été 2024. C'est lié à tous ces petits efforts du quotidien à travers le pilotage du Directeur Général Adjoint des Services qui est arrivé l'été dernier, avec aussi le concours de la direction des Ressources Humaines. C'est par rapport à toutes ces petites mesures que nous sommes arrivés à 800.000 € de budget non consommé au titre des Ressources Humaines, l'an passé.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour – 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Vèran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

autorise la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2025 et l'autorité territoriale à signer tous actes y afférents, et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2025 et suivants.

Affaire n° 26 : Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle (2024/2026)

Rapporteur : M. le Maire

M. Cédric MONTEIRO : Je voudrais saluer les axes 3 et 4 de votre plan en faveur de légalité professionnelle, notamment sur la formation et conciliation des temps de vie, mais je suis un peu étonné par les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes que vous nous présentez. Nous sommes dans la fonction publique territoriale, à grade et à échelon égaux, la rémunération indiciaire est la même pour tous. Le seul levier se fait sur le régime indemnitaire. Comment peut-on expliquer ces écarts, si ce n'est pas une attribution inégalitaire, voire arbitraire, des primes ? Cela interroge sur ces critères d'où des règles claires, objectives, transparentes réelles ? Cela s'apparente même à du clientélisme !

à l'unanimité

adopte le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la période 2024-2026.

Affaire n° 27 : Validation de l'opération de réhabilitation du bâtiment « Le Chouchou » en centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) et validation de son plan de financement

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

Mme Sandra PAIRE : Je pensais que ce bâtiment aurait accueilli un espace de coworking ou une maison de santé. Pourquoi n'avez-vous pas choisi par exemple, vu le montant de l'investissement, de rénover « Crèches et Orphelinat » ? Vous auriez pu tenir ainsi vos engagements et ne pas laisser ce bâtiment qui a une histoire, à l'abandon. Au niveau sécurité, on devrait avoir notre poste de Police Municipale juste à côté, donc je pense qu'au niveau sécurité cela devrait aller. Vous avez dit « que l'on pouvait contraindre des auteurs de violences à intégrer un tel dispositif ». Mais est-ce que l'on a pensé et réfléchi à l'accueil des victimes ?

M. Florent CHAMPION : Pour vous répondre sur le premier point « Crèches et Orphelinat », je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de visiter récemment le bâtiment, mais nous ne sommes pas du tout sur le même montant de travaux. Nous sommes à minima sur le double et encore cela reste modeste par rapport à l'ampleur de ce qu'il y a à faire. L'ampleur des volumes est très différente, l'accès est compliqué, le plancher s'écroule, nous ne sommes vraiment pas du tout sur la même ampleur du projet par rapport à « Crèches et Orphelinat », bâtiment dont nous ne sommes pas propriétaires, à la différence du « Chouchou ». Donc, si on doit investir une somme importante, on parle quand même de 1.200.000 € HT, il vaut mieux investir à destination d'un bâtiment dont la Ville est propriétaire, plutôt qu'auprès d'un bâtiment que l'on loue. Par rapport à l'accueil des victimes, je pense qu'il faut que nous puissions cesser d'avoir cette approche antagoniste entre les victimes et les auteurs. Forcément il y a des victimes parce qu'il y a des auteurs. Je vous ai décrit ce que l'on faisait par rapport aux victimes, on a aussi la volonté de développer le dispositif à travers la réhabilitation de deux logements d'urgence au niveau de la Chapelle Saint-Laurent qui sera effectif d'ici à la fin de l'année, ce sera une solution adaptée par rapport à l'accueil des victimes, étant précisé que sur ces logements à la Chapelle Saint-Laurent, ce sont des logements de plus grande typologie qui sont plus adaptés pour recevoir une femme avec des enfants. Ici, vous imaginez bien que sur un bâtiment de 300 m², répartis sur 3 niveaux, nous nous sommes posés la question en première instance de l'accueil des victimes. Lorsque vous regardez ce bâtiment, on aurait pu faire 3 ou 4 chambres en serrant un peu pour des personnes victimes. C'est pour cela que nous avons voulu avoir une approche qui soit complémentaire, qui permette de traiter le problème à la source, puisqu'au-delà de ces questions quand vous déplacez une victime, vous déplacez aussi les enfants scolarisés et finalement c'est la double peine pour la victime. Elle sort de son lieu familial, elle a aussi la question logistique qu'elle doit traiter et qui est parfois complexe surtout lorsqu'il y a des enfants à charge. C'est pour cela que l'on propose deux choses complémentaires qui ne sont pas antagonistes et je pense qu'il vaut mieux extraire les auteurs des violences conjugales avec un suivi psychologique, judiciaire adapté et proposer autre chose pour les victimes sous cette configuration.

M. Jean-Claude ALARCON : Je voudrais compléter les propos de M. CHAMPION, j'en ai fait l'expérience puisque dans ma carrière dans la police, j'étais en sureté à l'accueil d'aide aux victimes et ce que l'on proposait à Nice c'est de sortir la victime des griffes de son agresseur, mais c'est elle qui sortait de son appartement et qui allait dans une chambre avec ses enfants, qui étaient des fois loin de leur école. Lorsque l'on propose de loger les auteurs, c'est avant tout parce qu'on pense aux victimes.

Mme Martine CASERIO : A qui incomberont les frais de fonctionnement qui j'imagine seront très importants ? Vous avez évoqué de façon très générale des structures ? Quelles sont-elles exactement ?

M. Florent CHAMPION : Les frais de fonctionnement seront limités, car il n'y aura que deux permanents qui sont fléchés pour l'entretien et la gestion de la structure. La gestion reviendra au CCAS, la propriété étant Ville de Menton, c'est la Ville qui assumera les frais liés à la réhabilitation, mais le fonctionnement et la gestion, c'est bien entendu le CCAS qui les prendra à sa charge à travers deux personnels, un coordonnateur pour la structure et un psychologue sur lesquels l'ARS nous a fait savoir qu'ils nous suivraient avec une prise en charge importante sur ces travailleurs sociaux. L'ARS mais aussi la DREETS. Donc le reste à charge pour le CCAS sera plutôt limité.

M. Cédric MONTEIRO : Est-ce que les auteurs de ces faits seront uniquement de Menton où la zone géographique sera plus étendue ? Par rapport au prix des travaux, vous avez pris un architecte, est-ce au stade de la faisabilité ou êtes-vous déjà prêt à lancer les marchés à travaux ? Le prix de la rénovation est un peu cher.

M. Florent CHAMPION : Il s'agit d'une approche que l'on veut communautaire avec une priorité donnée aux auteurs qui sont sur le sol Mentonnais.

M. Henri SCANDOLA : Nous avons pris le même architecte que pour le projet Forty. Le projet est très avancé et l'APD a été validé il y a une quinzaine de jours et les travaux devraient débuter au plus tard fin novembre de cette année. Les marchés vont être lancés en juillet/août pour rester dans les délais.

Mme Gabrielle BINEAU : Nous serons les premiers dans le département à faire ça, est-ce que l'on a des résultats concrets de l'utilité de ce bâtiment dans d'autres départements ou communes ?

M. Florent CHAMPION : Nous avons fait un benchmark sur ce type de structures équivalentes en France. Nous nous sommes rendus sur place au niveau du CPCA de Hyères qui proposait un dispositif similaire, mais surtout nous avons échangé en visioconférence avec le Home de Rosati qui se situe dans le Nord de la France et qui nous faisait état des très bons retours qu'ils avaient sur cette question. Le lien avec les services judiciaires et les services de police, mais surtout avec les services judiciaires, il est excellent. Nous étions en réunion avec le parquet, cet après-midi, qui applaudit vraiment l'initiative parce que cela répond à un vrai besoin sur le territoire. On sait qu'il y a des moyens qui sont exsangues au niveau de la justice et de la police, que c'est compliqué aussi pour mesurer les démarches d'éloignement qui sont parfois prononcées et là, à travers cette structure, nous avons une possibilité d'avoir une prise en charge complète et holistique à tous les niveaux, que ce soit social ou judiciaire, des auteurs et de les éloigner à travers une structure et une surveillance du foyer dans lequel ils ont commis des violences.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 29 voix pour – 4 contre (M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte) – 1 abstention (M. Février)

approuve le projet de réhabilitation du bâtiment « Le Chouchou » en centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales avec le plan de financement associé, autorise le Maire à solliciter par décision, toutes autres demandes de subventions afférentes au projet permettant de réduire la part communale affectée et d'en modifier le plan de financement en conséquence et Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

M. Florent CHAMPION : Est-ce que je peux me permettre de demander aux personnes qui vote contre qu'elles puissent expliquer pourquoi.

M. Michel FEVRIER : Je m'abstiens car j'ai été confronté dans ma vie professionnelle à ce genre de problème, mais c'est souvent les femmes qui sont en détresse et ces hommes que l'on va héberger potentiellement, quelles sont légalement les contraintes pour les obliger ? Comment en pratique ferons-nous fonctionner ce modèle ?

M. Florent CHAMPION : A partir du moment où il y a une ordonnance de justice qui est prononcée, je crois que c'est dans l'intérêt des auteurs que de se conformer à l'ordonnance qui a été prononcée à leur encontre.

M. Jean-Claude ALARCON : Vous avez dit que vous aviez été confronté tout comme moi à cette situation, mais jusqu'à présent l'auteur restait dans l'appartement. Là, s'il y a une ordonnance, il faut mettre en place une contrainte mais je m'étonne moi aussi, pour l'avoir vécu et eu ces femmes dans mon bureau avec leurs enfants, s'il y avait eu cela et que je leur disais « il y a une ordonnance et à partir de ce soir celui qui vous bat tous les jours il va aller dans un endroit », je pense qu'elles auraient apprécié cette solution. J'ai du mal à penser que l'on puisse voter contre.

Mme Isabelle THOUVENOT : Posez-vous la question pourquoi ce type de mesure n'a jamais été engagée auparavant et pourquoi on crée des centres sécurisés pour les femmes et pas pour les hommes ? Parce que les femmes dans ce genre d'endroit sont en sécurité, les hommes restent sinon libres, de pouvoir aller et venir et de pouvoir aller importuner leur famille.

Les centres pour femmes sont plus sécurisants pour elles car elles se retrouvent entre elles, créent un vrai lien et se sentent en sécurité.

M. le Maire : *On vous a expliqué que la loi a évolué et que lorsqu'il y a des violences conjugales, il y a souvent des enfants et que c'était la double peine, c'est-à-dire qu'elles étaient obligées de quitter leur appartement et dans certains cas elles ne sont pas inscrites sur le bail, ni titulaire du bail, et se retrouvaient dans une situation fragile. Il y a également le problème de l'éloignement des écoles et de trouver un lieu pour être hébergées. C'est pour cela que la loi a évolué et qu'aujourd'hui on résonne comme cela. Il y a un an lorsque l'on a commencé à travailler sur le sujet, c'était pour accueillir des femmes victimes de violences extra-conjugales.*

Mme Céline VARELA : *Ce principe vient de Suède et cela marche très bien. En fait, nous on n'a jamais essayé dans ce sens-là et je ne vois pas pourquoi on n'essaierait pas. C'est révoltant de la part de femmes de penser comme ça. J'ai rencontré Mme REBAUDO, au CCAS il y a 3 semaines, on en a parlé longuement, ce projet est fabuleux, il est pilote. Monaco est très intéressé et serait même d'accord pour financer une partie avec nous. On est fiers d'être Mentonnais dans ces cas-là parce qu'on se dit « enfin on va trouver, on va essayer quelque chose d'innovant ». Après ce sont des hommes qui ont la justice en face. En fait c'est un deal. A nous de voir si on peut avoir une surveillance. C'est innovant, on ne peut pas aller contre.*

M. Jean-Christophe STORAÏ : *On peut aller contre ça s'appelle « la démocratie », sinon c'est « la dictature ».*

M. Florent CHAMPION : *Je comprends que d'un point de vue intellectuel ce soit difficile à entendre, et moi le premier je vous le confesse, en discutant avec les agents du CCAS, quand on s'est posé la question d'aller plutôt vers de la prise en charge des auteurs alors qu'on avait imaginé en premier lieu de l'accueil des victimes, c'est vrai que cela m'a dérouté, c'est vrai que je me suis posé des questions. Mais je vous encourage, pour les 4 personnes qui ont voté contre à prendre le temps d'aller voir les professionnels, les personnes du CCAS que je remercie d'ailleurs de cette proposition et de la qualité du travail qu'elles ont fourni en lien avec tous les autres partenaires sociaux, avec les partenaires judiciaires, pour prendre le temps d'en savoir plus sur cette question et je souhaite de tout cœur que votre opinion sur la question puisse évoluer parce que pour une fois que nous accueillons à Menton, une initiative pilote, je crois que l'on peut s'en réjouir de manière unanime quelle que soit notre orientation politique.*

M. Jean-Christophe STORAÏ : *Je partage une partie de l'analyse de M. CHAMPION parce que j'ai eu l'impression que l'on donne une prime à la délinquance. Intellectuellement, c'est très compliqué et cela me choque et c'est pour cela que nous voterons contre.*

M. Jean-Claude ALARCON : *Sous couvert de l'anonymat, puisque de nombreuses personnes nous regardent, je vais vous lire le message que je viens de recevoir : « c'est la femme qui souffre qui subit et c'est aussi à elle de partir et tout recommencer à zéro et surtout de se retrouver dans des foyers. C'est très dur et je sais très bien ce que c'est. Et oui, s'il y avait eu ces mesures cela m'aurait énormément aidée et surtout cela m'aurait soulagée ».*

Mme Isabelle ALMONTE : *Nous ne nous sommes pas concertés sur ce point c'est pour ça que je désire intervenir car nous avons des ressentis et nous sommes des personnes différentes. Il est bien évident que la priorité pour les femmes victimes de ce type de violence c'est qu'elles restent à leur domicile, pour moi en tant que femme c'est évident. J'aurais cherché un moyen législatif pour sortir ces hommes et qu'ils ne puissent pas revenir, mais de là à mettre une structure en place au centre de Menton, c'est cela qui me gêne.*

M. Florent CHAMPION : S'il n'y a pas de structure, ils vont où ces hommes ?

Mme Isabelle ALMONTE : La police est là pour les empêcher de revenir sur le lieu de leurs méfaits. On inverse la situation. Je pense que les femmes doivent rester et être protégées.

Affaire n° 28 : Consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux Délégation du service public des activités balnéaires - Lots de plages exploitables de la plage artificielle des Sablettes (lots 1 et 9)

Rapporteur : M. le Maire

M. Cédric MONTEIRO : Qu'en est-il pour les 4 autres lots ? Parce que si vous lancez une consultation pour les lots 1 et 9 avec quels critères et quel maître d'œuvre ? Si après vous avez les 4 autres lots qui ne sont pas attribués, vous allez lancer une deuxième CCSPL ?

M. le Maire : Juridiquement nous n'avons pas le choix. En Conseil d'Etat, le pourvoi n'a pas été déclaré recevable et donc nous avons retiré la motion de soutien et maintenant on attend le jugement sur le fonds.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 21 voix pour – 10 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)) – 3 abstentions (M. Calvi, M. Nicolai, M. Février)

décide de consulter la commission consultative des services publics locaux pour obtenir un avis sur le mode de gestion du service public des activités balnéaires sur les lots de plages exploitables n°1 et 9 de la plage des Sablettes.

Affaire n° 29 : Revalorisation des tarifs des parcs de stationnement enterrés « Hôtel de Ville », « Saint Roch », « George V » et « Bastion ». Retrait de la délibération n°12/25 du conseil municipal du 3 mars 2025 et la présentation de l'avenant n°2 : approbation des tarifs 2025.

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Adjoint au Maire

M. Dominique NICOLAI : Dans la mesure où l'on renégocie tous les parkings pourquoi ne pas essayer d'obtenir une remise dans la mesure où l'on a mutualisé tous les parkings au niveau de l'opérateur ?

M. Patrice NOVELLI : Il y a eu une négociation, l'augmentation était prévue de 17 %, elle a été rabaissée à 10 %.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 30 voix pour – 4 contre (M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)

retire la délibération n°12/25 du Conseil Municipal du 3 mars 2025 concernant la revalorisation des tarifs des parcs de stationnement enterrés « Hôtel de Ville », « Saint Roch », « George V » et « Bastion » et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour l'approbation des tarifs 2025 des parcs de stationnement enterrés « Hôtel de Ville », « Saint Roch », « George V » et « Bastion ».

Affaire n° 30 : Demande de renouvellement du classement du Conservatoire de Menton en conservatoire à rayonnement communal

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire
à l'unanimité

autorise la demande de renouvellement du classement du Conservatoire de Menton en conservatoire à rayonnement communal et à signer tous documents relatifs à cette demande de renouvellement de classement.

Affaire n° 31 : Don de deux céramiques par le Rotary Club de Menton

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

(Mme Gabrielle BINEAU et M. Dominique NICOLAÏ intéressés par l'affaire ne prennent pas part au vote et sortent de la salle).

accepte le don proposé par le Rotary Club de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Affaire n° 32 : Convention de partenariat avec la société ASECA pour la production de spectacles au Palais de l'Europe entre août 2025 et décembre 2026

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

Mme Martine CASERIO : *Est-ce que c'est cette société aussi qui produit « Le cercle des poètes disparus » ? Parce que j'ai vu dans les actes administratifs, n° 252 et 260, un marché de 30.000 € pour « Le Cercle des poètes disparus » et au n° 260 le marché pour le son de ce spectacle, ce qui fait 55.000 € pour un spectacle qui me paraît extrêmement cher. Pourquoi n'a-t-on pas fait une seule décision municipale ? Et vu le prix quelles sont les recettes pour la Ville ? 55.000 € un spectacle cela me paraît démesuré.*

M. Nicolas AMORETTI : *Ce n'est pas la même production. « Le Cercle des poètes disparus » est une production parisienne qui a eu un énorme succès. Pour ceux qui ont essayé d'aller sur Paris prendre des places, ils sont complets pendant des mois. On a eu la chance d'avoir la connexion grâce à Mme JUST sur cette production parisienne. Je n'ai pas les chiffres, mais au vu du remplissage, hors invitations, on devrait être largement positifs. Mais ce type de spectacle est quand même très rare sur Menton.*

à l'unanimité

approuve la signature de la convention entre la société ASECA et la Commune de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents, y compris l'avenant pour acter des nouvelles dates de spectacles conformément aux dispositions de la présente convention.

Affaire n° 33 : Convention entre l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Commune de Menton concernant la vente des repas organisés par la Commune dans le cadre des fêtes patronales et commémoratives sur la saison 2025/2026

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

approuve la signature de la convention entre l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Commune de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 34 : Attribution d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement à la Fondation Nationale des Sciences Politiques – Sciences Po Menton - Convention d'objectifs

Rapporteur : M. le Maire

Présentation d'un power-point

M. Nicolas AMORETTI : *Je vais parler d'un sujet qui nous tient tous à cœur, les Mentonnais sur le Sciences-Po Menton et nous avons l'honneur d'avoir le Directeur parmi nous ce soir.*

Ce bâtiment a été construit en 1868 et à la base c'était un hôpital et une maternité, à l'époque où la législation était un peu moins rigide. 1868 jusqu'aux années 1980, cette zone était exploitée pour des fins médicales et en 1980 c'était un bâtiment quasiment désaffecté et ce joyau architectural a été réanimé quelques décennies après par l'un des projets les plus structurants de la Ville, et de l'histoire de la Ville, par le Maire, Jean-Claude GUIBAL, par l'installation d'une antenne Sciences Politiques à Menton. Ça fait depuis 20 ans, que Sciences-Po Moyen Orient et Méditerranée, forme des générations d'étudiants issus de 70 pays. Une chose importante aussi, ce campus est de renommée mondiale, il est régulièrement classé dans le top 5 des meilleurs instituts de Sciences Politiques, il est juste après Harvard cette année et juste devant Oxford et il est le premier des campus délocalisés de Sciences-Po à Paris, avec une note d'environ 18,8/20 sur les 17 instituts Sciences-Po délocalisés en France. C'est un véritable moteur pour la Ville et les Mentonnais. Il y a environ 514 étudiants en 2024/2025 avec des retombées économiques annuelles importantes, 1,9 millions de loyers privés et 1,1 million de dépenses locales est estimé, notamment 489 nuitées par an d'hôtellerie et de prestataires locaux. Menton se voudrait une ville universitaire, on a 3 institutions majeures, l'IUT Sciences sociales, l'école d'infirmières et d'aides sociales et Sciences-Po, et ces 3 institutions donnent un second souffle économique à notre Ville de l'arrière-saison et voit cohabiter des traditions locales Mentonnaises avec des cultures venues d'ailleurs. Ce qui est assez touchant c'est cet engagement social et civique qui est exemplaire, avec un stage civique de 140 heures à effectuer pendant l'été à la fin de la 1^{ère} année et 160 heures de bénévolats par étudiants en 2^{ème} année réparties au niveau des hôpitaux, différentes associations Mentonnaises, des actions sociales, aides à la personnes âgées, développement durable... et de nombreux partenariats avec les lycées mais aussi avec les jeunes Mentonnais dans l'aide aux cours d'Anglais, ou autre. Cet encrage est très important pour la population. Il va sans dire que Sciences-Po à Menton attire les projecteurs avec une dynamique culturelle et intellectuelle très importante. Il y a plus de 10 événements majeurs en 2024 et 2025, avec de nombreux intervenants prestigieux comme Kamel DAOUD, Philippe DOUSTE-BLASY, des responsables d'Etat et ce campus est ouvert à l'ensemble des Mentonnais et au territoire. Un autre élément important, c'est une diversité et un engagement pour la diversité. Oui, c'est une institution élitiste, mais c'est aussi une institution ouverte à tous et aux plus méritants, puisque près de 30 % des étudiants sont boursiers. Il y a une politique volontariste d'égalité des chances d'accueil du public issue de zones rurales et urbaines sensibles et cette institution va former l'élite du futur diverse, engagée et formée à Menton. Au-delà du rayonnement, il y a un véritable engagement social par cette institution. On a ici la chance d'avoir le premier étudiant de Sciences-Po qui est devenu lui-même directeur de cette institution. En 20 ans, Sciences-Po a formé des générations des étudiants qui occupent des fonctions très prestigieuses que ce soit journaliste au Monde, écrivain, attaché parlementaire, chef d'entreprise, chercheur en Urbanisme, diplomate... la liste est longue pour démontrer l'ensemble des leaders de notre monde formés dans notre Ville. Sciences-Po est un joyau universitaire et c'est un message que l'on doit donner à ceux qui veulent s'investir dans Menton pour le post BAC. C'est un trait d'union entre les peuples, un moteur économique, Sciences-Po est l'enseignement post BAC social et culturel. Je vous demande vraiment solennellement d'avoir ça en tête parce que c'est investir dans l'avenir, dans la jeunesse et dans un rayonnement culturel, intellectuel de notre territoire.

Suspension de séance :

Diffusion et présentation d'un film sur Sciences-Po par Mlle Manon SEVA-CAMILLI, Mentonnaise et étudiante à Sciences-Po Dijon et discours de M. Youssef HALAOUA, Directeur de Sciences Po.

M. Youssef HALAOUA : Je vous invite à regarder un petit film à travers lequel des étudiants et étudiantes vont s'adresser à vous et se présenter. On en apprend davantage sur Sciences-Po qui est avant tout une communauté étudiante riche, joyeuse, dynamique et pleine de qualités. Manon SEVA-CAMILLI, Mentonnaise, étudiante au collègue Maurois, puis au Lycée Pierre et Marie Curie et aujourd'hui étudiante à Sciences-Po sur le campus de Dijon.

Mlle Manon SEVA-CAMILI : Je suis Mentonnaise, j'ai 19 ans et j'étais au collège André Maurois et au Lycée Pierre et Marie Curie. Actuellement, je suis à Sciences-Po Paris et depuis les années 2000, Sciences-Po a des campus délocalisés en fonction d'une mineure géographique. Il existe le campus de Reims, Nancy, Dijon, Le Havre, Poitiers et Menton. J'effectue mes deux premières années de licence à Dijon, qui a pour mineure géographique « l'Europe centrale, orientale et l'Union européenne », puisque j'aimerais devenir fonctionnaire pour l'Union européenne. Après ça on réalise une troisième année à l'étranger et pour les deux dernières années on rentre tous sur le campus de Paris. Tous les mercredis quand j'étais en primaire et en terminale, les étudiants de Sciences-Po venaient dans notre lycée pour animer un atelier autour de l'orientation et autour du développement de compétences académiques. C'était dans le cadre d'une convention « convention d'éducation prioritaire » qui vise à faciliter la réussite des jeunes Mentonnais dans le cadre universitaire. Les 350 étudiants vont œuvrer à l'intérêt général sur la Commune et ils sont très investis dans les associations locales. Ils effectuent de l'aide aux devoirs au sein des Collèges et du Lycée. Le programme universitaire oblige ces étudiants à effectuer un certain nombre d'heures dans des structures d'accueil pour des publics cibles dans un but de solidarité. Ils s'engagent dans des associations connues sur la Commune comme « les Cœurs du Campanin », dans des services de la Mairie, mais aussi des associations de devoirs de mémoire. Les étudiants apportent une aide directe aux Mentonnais, mais le campus de Menton participe aussi au rayonnement international de Menton. Lorsque l'on candidate à Sciences-Po Paris on se documente forcément sur Menton. C'est un campus qui permet son rayonnement à travers ses conférences, parce que le campus de Menton organise des conférences avec de célèbres invités, tel que le chercheur et Prince du Maroc M. ALAOUI qui avait donné une conférence liée aux Sciences Politiques. Il y a aussi un autre évènement phare qui est le MEDMUN (la Modélisation des Nations-Unies) durant trois jours à Menton. Il y a des lycéens de lycées français étrangers de partout dans le monde qui se rejoignent pendant 3 jours. Cette année l'invité d'honneur était le Prince Albert II de Monaco. Cette année, le Directeur Général de Sciences-Po Paris a changé, c'est M. Louis VASSY, il fait la promotion de valeurs comme la stabilité, la transparence et l'excellence académique. Il a mis en place des réformes et effectué des changements au sein de l'école pour aller dans ce sens. Pour toutes ces raisons, je pense que le maintien du campus de Sciences-Po Menton est très bénéfique aux Mentonnais.

M. Youssef HALAOUA : Cette année le campus de Sciences-Po à Menton fête son 20^{ème} anniversaire et nous avons un programme pour toute l'année que nous essayons d'être le plus réjouissant possible. Nous avons commencé avec cette conférence de simulation de négociations de l'ONU. La tradition veut que nous l'organisions au sein du théâtre Francis Palmero au Palais de l'Europe, mais cette année, il y avait la 2^{ème} édition du Festival International de l'Agrume, donc nous avons délocalisé notre cérémonie d'ouverture au Grimaldi Forum et nous avons eu l'honneur d'avoir le Prince de Monaco qui est venu ouvrir la Conférence. La semaine dernière, le monde entier s'était donné rendez-vous à Nice, les Nations-Unies y ont organisé la 3^{ème} conférence pour les océans. Il n'y avait pas beaucoup de jeunes qui ont pu être accrédités et travailler et être associés à des missions de protocole et notamment d'accueil des 64 Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'y sont rendus le 9 juin, 10 étudiants de Sciences-Po ont pu participer à ces missions. Ils ont accueilli le Prince de Monaco, le Président de la République, le Premier Ministre chinois..., à tel point que lors de la cérémonie de clôture, j'ai pu y assister et les personnels des Nations-Unies étaient dithyrambiques sur l'efficacité des étudiants de Sciences-Po.

J'ai pu discuter avec la sous-directrice aux affaires internationales du Quai d'Orsay qui m'a annoncé qu'aujourd'hui le Président de la République allait dévoiler le nom de la ville française qui allait accueillir le G7, l'année prochaine, en juin. Autant vous dire qu'on a poussé pour que des étudiants de Sciences-Po, et notamment de Menton, accueillent aussi les Chefs d'Etat en juin prochain.

C'est tombé, ce soir, pendant le Conseil Municipal, cela se passera à Evian-les-Bains, nous aurons notre rentrée solennelle le 5 septembre lors de laquelle nous inaugurerons un nouvel amphithéâtre, le 2^{ème} amphithéâtre du campus auquel nous allons donner le nom de Giselle HALIMI, sa petite-fille Aude HALIMI, sera présente, ainsi qu'un grand historien français Benjamin STORA qui a, à l'occasion d'un rapport, recommandé auprès du Président de la République de faire rentrer Gisèle HALIMI au Panthéon. Nous aurons le premier week-end d'octobre la participation d'étudiants de Sciences-Po à Menton pour un tournoi international de tennis qui se déroulera sur les terres battues du Monte Carlo Country Club au côté de Cambridge, Oxford, Bocconi, HEC, entre autres. Vous êtes toutes et tous invités, et notamment les Mentonnais qui nous regardent, le vendredi 21 novembre, à 19h, au Palais de l'Europe, cela nous permettra de souffler nos bougies, pour célébrer notre 20^{ème} anniversaire. Nous avons déjà travaillé sur le programme des différentes conférences de l'année prochaine qui est ouvert à toutes et tous. On essaie de l'annoncer dans Nice-Matin, c'est inscrit sur le site internet de l'Office de Tourisme, et je peux d'ores et déjà vous dire que nous aurons le 10 septembre, le Grand Rabin de France, Haïm KORSIA, qui donnera une conférence sur le thème « Comment garder espoir ? », le 18 septembre, Michel BARNIER, qui viendra présenter son nouveau livre « Ce que j'ai appris de vous ». Nous aurons ensuite le 9 octobre, la tradition veut que le campus de Sciences-Po soit associé aux Colloques de Menton, donc nous aurons comme invitée Isabelle JARRY, écrivaine, qui publiera chez Galimard un livre sur George ORWELL, puis en novembre nous aurons aussi, c'est ce que j'ai voulu dans le cadre du renforcement de notre encrage local, une conférence de l'écrivaine lauréate de la bourse Katherine MANSFIELD, qui est en résidence à Menton, pour plusieurs mois. Je me suis dit que les Mentonnaises et Mentonnais, nos étudiants, mériteraient de mieux connaître cette écrivaine néo-zélandaise qui vient passer entre 4 et 6 mois à Menton, le 10 octobre. Nous avons aussi en option Eric DUPOND-MORETTI, le 11 février. Ce programme est ouvert à toutes et à tous c'est quelque chose que j'ai souhaité personnellement, comme la politique institutionnelle de Sciences-Po, en étant moi-même un petit peu, à mon niveau, Mentonnais, puisque c'est la seule ville en dehors de ma ville familiale où j'ai résidé, puisque j'ai été étudiant de la 2^{ème} promotion, entre 2006 et 2008. J'ai compris la place qu'avait ce magnifique bâtiment Saint-Julien, dans le cœur des Mentonnaises et Mentonnais et je trouvais dommage qu'il y ait encore, 18 ans après mon arrivée, de l'incompréhension de part et d'autre, des étudiants qui me disaient « on a l'impression que les Mentonnaises et Mentonnais ne nous aiment pas » et des Mentonnaises et des Mentonnais qui me disaient « nous avons l'impression que vous vivez là-haut sur votre petite colline, tous seuls ». S'il y avait une chose à retenir depuis le 24 août dernier où je suis arrivé, c'est que nos portes sont ouvertes. Dès qu'une occasion se présente à commencer par les journées européennes du patrimoine, ce bâtiment est le vôtre, il appartient aux Mentonnaises et Mentonnais, il suscite parfois de grandes ambitions chez les jeunes que l'on peut accompagner. Notre bibliothèque leur est ouverte tous les samedis pour qu'ils puissent venir faire leurs devoirs et préparer leur BAC.

M. le Maire : Je voudrais, au nom de tout le Conseil Municipal, remercier Youssef HALAOUA et Manon, d'être venus nous présenter ce petit film. Merci à Nicolas AMORETTI, d'avoir présenté avec beaucoup de sensibilité Sciences-Po.

M. le Maire demande à Mme TOMASI de sortir de la salle avant que les débats commencent.

M. le Maire : Sur un plan administratif, la convention qui est soumise à votre approbation ce soir est importante car l'année universitaire recommence au mois de septembre et il était logique que Sciences-Po sache sur quel pied danser. Nous avons, et je voulais les remercier ce soir, une Association Mentonnaise que tout le monde connaît, qui est « Menton Terra Mia », qui a beaucoup travaillé en prenant des contacts à la fois avec Sciences-Po et au sein de la Ville pour essayer d'établir un travail sur les retombées économiques que peut amener Sciences-Po. Depuis 20 ans, la Ville attribue une subvention qui était de 200.000 € (en nature) par la mise à disposition de locaux.

Nous avons souhaité pour être totalement transparents et objectifs que ce montant de subvention soit réévalué dans la discussion compte-tenu de l'évolution des loyers potentiels depuis 20 ans. Aujourd'hui, si on se base sur cette évolution depuis 2011, on peut admettre que la subvention en nature correspond à un montant de presque 250.000 € et j'ai souhaité également que cette convention qui vous est présentée soit votée dans un premier temps, uniquement pour une durée de 2 ans. L'année prochaine, il va y avoir des élections municipales et c'est un sujet extrêmement important et toutes celles et tous ceux qui auront à se présenter devant les électeurs Mentonnais feront connaître leur position sur Sciences-Po, dans le programme qu'ils présenteront. C'était une façon aussi de redonner la parole aux Mentonnaises et Mentonnais qui en voyant les différents programmes qui seront présentés par les candidats, sur ce point-là, auront leur position et pourront en tenir en compte le jour où ils auront à se prononcer. Dans l'étude qui a été faite avec « Menton Terra Mia », nous avons regardé l'impact de la convention résidentielle pour les 400 étudiants qui louent un appartement à des Mentonnais, soit en colocation, soit en location. Il y a 354 étudiants qui louent des appartements dans Menton, nous avons pris un loyer mensuel de 600 € et on a calculé sur 9 mois de l'année puisque l'avantage pour les Mentonnais qui louent des appartements aux étudiants de Sciences-Po c'est que pendant les périodes de fortes affluences, du 15 juin au 15 septembre, les appartements sont libérés puisque les étudiants ne travaillent plus pendant cette période, ce qui permet aux propriétaires de les relouer à un tarif plus estival. Le calcul est évalué autour d'1.900.000 € de retombées. Après il y a les dépenses directes de la vie quotidienne, car ils mangent, ils bougent, ils vivent, évaluées autour de 700.000 €. Ensuite, il y a l'hébergement des professeurs dans des hôtels payés par Sciences-Po, 490 nuitées qui ont été recensées, sur une base de 90 €, ce qui nous fait à peu près 44.000 €. Ensuite, il y a les salaires de l'administration de Sciences-Po sur le campus qui sont payés par Sciences-Po pour l'équipe administrative évalués à 25.000 € par mois, soit 300.000 € par an. Ensuite il y a les dépenses relatives à l'entretien du bâtiment, l'impact culturel présenté par M. AMORETTI et M. HALAOUA vous en a donné des exemples. En étant objectifs dans les calculs qui sont à votre disposition, chiffres qui ont été donnés après un long travail par une association Mentonnaise « Terra Mia », on arrive à un total pour l'impact économique direct pour Menton, il est légèrement supérieur à 3 millions d'euros par an. Il y a une convention de mise à disposition des locaux et une convention d'objectifs et de partenariat avec des engagements dans différents domaines, pour une période de 2 ans.

Mme Isabelle THOUVENOT : La Municipalité annonce souhaiter participer au fonctionnement de développement de Sciences-Po Menton en attribuant à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, une subvention pluriannuelle de fonctionnement valorisée à 249.400 € pour l'année scolaire 2025-2026, en nature, correspondant à la mise à disposition gracieuse du bâtiment réhabilité. Depuis 20 mois, nous avons constaté avec effroi les dérives idéologiques qui gangrènent le campus de Sciences-Po Menton. Malgré les promesses de conciliation et d'apaisement de la part de la Mairie et de la direction de Sciences-Po Menton, la dernière provocation date du 25 mars dernier, avec des affiches collées en soutien à Georges Ibrahim ABDALLAH, terroriste condamné à perpétuité pour le double assassinat en France d'un attaché militaire américain et d'un diplomate israélien. Ce scandale est survenu quelques jours seulement après une conférence sur la Shoah sur ce campus ce qui en dit long sur le véritable état d'esprit qui règne dans cet établissement. Depuis les massacres terroristes du 7 octobre 2023, Sciences-Po Menton est hors de contrôle, manifestations pro Hamas, slogans haineux, apologie du terrorisme... trop, c'est trop. Sciences-Po Menton est devenu le foyer d'un radicalisme antisémite qui fait honte à Menton et à ses habitants. Il est temps d'agir. Face à cette situation intolérable, il est grand temps, comme nous le préconisons depuis des mois avec la Députée Alexandra MASSON, de dénoncer le bail qui lie la Ville de Menton à Sciences-Po. Il est impensable que les ressources publiques et les locaux municipaux servent de refuge à ceux qui propagent la haine et remettent en cause nos valeurs républicaines. Nous voterons contre cette délibération.

Mme Sandra PAIRE : J'ai envie de dire « quand il y a des difficultés, il faut prendre le problème à la racine ».

Sciences-Po c'est vrai, c'est une marque de rayonnement international au-delà de nos frontières, une institution investie dans la vie associative et locale. Ce constat aussi, fait que c'est une institution qui donne à Menton des retombées économiques importantes, les logements, les nuitées, la consommation locale. Ce lieu doit rester un espace neutre au service de l'éducation avec un principe essentiel : la laïcité. Les dérapages qui se sont produits dans cet établissement et que nous condamnons également, ne doivent plus avoir lieu. C'est pour cela que nous vous proposons que des conventions d'objectifs entre la Ville et Sciences-Po incluent des engagements clairs en cas de dégradations ou de débordements. Les étudiants impliqués doivent faire l'objet de sanctions et on ne doit pas sanctionner l'entière d'une institution. Il en va de la responsabilité de tous, y compris de la direction de l'établissement, de garantir la tranquillité publique et le respect de notre cadre de vie.

M. Isabelle ALMONTE : Je suis tout à fait d'accord également pour dire que Sciences-Po est une école exceptionnelle. Moi ce qui me gêne d'une manière beaucoup plus terre à terre, c'est que je ne pense pas que le côté exceptionnel soit lié à la perception de notre part d'un loyer. Est-ce que Sciences-Po serait moins exceptionnelle si elle payait un loyer ? Vous avez donné une liste exhaustive tout à l'heure, j'aurai bien aimé que vous nous en fassiez part avant pour que nous puissions en discuter, parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec les chiffres que vous donnez. Dans une situation financière, on regarde les dépenses et les recettes. Et là, il me semble que certaines choses ont été oubliées.

M. le Maire : Je vous ferais passer le détail de ces chiffres, je connaissais la position de votre groupe, donc je ne pense pas que les chiffres auraient pu faire changer votre vote. Pour le reste, je n'engagerais pas de débat sur les propos de Mme THOUVENOT. J'ai eu l'occasion puisqu'à chaque fois que c'est passé dans la presse, j'ai donné ma position, chaque fois qu'il y a eu un incident je suis intervenu immédiatement auprès du Directeur de Sciences-Po, qui lui est intervenu très vite avec les services de police pour mettre fin à certains actes inadmissibles, que je suis le premier à condamner, et lui aussi d'ailleurs. Je précise que dans les nombreux débats qui ont eu lieu, nous avons eu à la fois les invités qui étaient israéliens ou pro israéliens mettant en avance un certain nombre d'événements qui s'étaient passés le 7 octobre, comme il y a eu de l'autre côté des gens qui ont prôné la création d'un état palestinien. Donc je ne rentrerais pas dans ce débat, il est clair que le débat a lieu à Sciences-Po car si on ne peut pas débattre de politique à Sciences-Po cela paraît un peu surréaliste. Je ne veux surtout pas polémiquer ce soir. L'objectif ce soir c'était que l'on ait un débat serein en respectant les opinions de chacun et les votes de chacun.

M. Dominique NICOLAI : Je remercie les intervenants pour la qualité des présentations qui mettent en lumière la plus-value qu'apporte Sciences-Po depuis 20 ans à Menton. Nous avons mesuré l'aspect économique, social et le lien que cela peut créer avec des Associations. Vous nous avez indiqué des chiffres qui vous ont été transmis par une association Mentonnaise, c'est très bien, sauf que dans votre calcul ce qui serait bien c'est que vous puissiez prendre en considération des recettes. Puisque Sciences-Po n'est pas un organisme philanthropique. Il y a des droits j'imagine dont s'acquittent les étudiants de manière annuelle. Donc est-ce qu'aujourd'hui, les recettes que génèrent Sciences-Po est en adéquation avec la réciprocité de l'échange qu'on attend de vous ? Et c'est sur ce point que l'on vous a interpellé deux fois avec mon collègue Patrick CALVI, sur le fait que le niveau du loyer n'était pas cohérent avec les recettes générées et la réciprocité de l'échange. Et c'est là l'objet de mon intervention de ce soir, de vous redemander une nouvelle fois de recalculer le montant de l'indemnité de l'occupation, en prenant en considération les recettes.

M. le Maire : J'ai dit que l'on avait recalculé le montant qui s'établit à quasiment 250.000 € depuis 2011, nous ne sommes pas restés sur la base des 200.000 €. Pour le reste l'indication des retombées économiques, c'était pour montrer ce que payait Sciences-Po pour le bâtiment, et les retombées économiques propres sur Menton, pour les Mentonnais.⁴³

Ce sont des chiffres donnés pour information, par une association Mentonnaise. La durée de 2 ans est pour pouvoir laisser les Mentonnaises et Mentonnais s'exprimer.

M. Florent CHAMPION : *Ce que je trouve assez surprenant c'est que vous demandez quelles sont les recettes générées par Sciences-Po, donc vous ne les connaissez pas, et vous demandez par ailleurs à ce que le loyer soit indexé sur les recettes de Sciences-Po que vous ne connaissez pas. Du coup c'est quoi votre proposition de loyer pour Sciences-Po ? Comme M. AMORETTI vous l'a rappelé dans son propos, Sciences-Po c'est une école d'excellence, mais c'est aussi une école à caractère inclusif notamment au niveau des quartiers prioritaires, des conventions d'éducation prioritaire, il y a 30 % d'étudiants qui sont boursiers et, à ce titre, ils sont dispensés de frais de scolarité. Pour les ressortissants de l'Union Européenne, ce sont des frais de scolarité qui sont indexés en fonction du revenu des parents et une partie d'étudiants étrangers, hors Union Européenne, qui s'acquittent des frais de scolarité maximaux. Mais sous réserve de la réponse de M. HALAOUA, je ne suis pas sûr que le campus Mentonnais de Sciences-Po dégage des marges de manœuvres financières absolument considérables. Je pense plutôt que c'est à la Fondation Nationale de Sciences Politiques, d'apporter une subvention d'équilibre pour le budget et pour le fonctionnement du campus Mentonnais, plutôt que l'inverse.*

M. Nicolas AMORETTI : *Sciences-Po, sur la quasi-totalité de ses campus, aucun campus, sauf un, paye un loyer à la Ville. C'est la considération du bien immatériel que Sciences-Po apporte aux Villes. Sur la particularité de Menton, pour faire venir des universitaires sur notre Ville c'est extrêmement difficile. Le remplacement de Sciences-Po serait extrêmement difficile. Tout à l'heure, j'ai commencé l'introduction, juste sur l'historique de la Ville à savoir qu'après l'hôpital et la maternité, il n'y a rien eu pendant des décennies. Pour ma part, je ne veux pas ça. Il n'y a pas d'alternative. Effectivement, ce n'est pas bien de donner des cartes quand on veut négocier comme en politique ou en économie. Néanmoins, c'est un fait réel. Si Sciences-Po n'est pas heureuse sur Menton, et nous sommes tous d'accord que l'on veut que Sciences-Po reste et se sente bien, Marseille, Toulon ou Nice, vont les prendre. Nous voulons protéger, ne serait-ce que l'espoir des Mentonnais de faire Sciences-Po.*

Suspension de séance :

M. Youssef HALAOUA : *Le campus de Menton fait partie d'un réseau de 7 campus au sein desquels, il y a le campus siège à Paris, et d'autres campus que sont Le Havre, Dijon, Nancy, Reims, Poitiers et Menton. Le campus de Menton est déficitaire. C'est-à-dire que le siège a versé en 2024, une subvention d'équilibre de 2 millions d'euros parce que les frais de fonctionnement au quotidien d'un campus loin des lieux de savoir et d'activités économiques, sont élevés. La subvention en nature évoquée par Monsieur le Maire d'un montant de 250.000 € est calculée sur la base d'une activité commerciale. Sciences-Po n'est pas un commerce. Sciences-Po mène une activité d'intérêt général qui est de dispenser des savoirs, de faire progresser la connaissance, d'enseigner et de faire de la recherche. A Menton, nous n'accueillons que des étudiantes et étudiants de niveau licence. Tous les masters sont à Paris. Les frais de scolarité au niveau licence, vont de 0 € pour des familles boursières jusqu'à 14.200 €. Quand on n'a pas d'éléments de comparaison, on peut se dire que 14.200 € c'est beaucoup. Mais les frais de scolarité moyens payés par les étudiants sur le campus de Menton c'est progressif. Lorsqu'ils sont boursiers, Sciences-Po a une politique d'égalité des chances très volontariste, car Sciences-Po verse 75% du montant de la bourse CROUSS en plus aux étudiants boursiers, et sur le campus de Menton nous avons des étudiantes et étudiants français issus de la ruralité, des départements d'Outre-Mer, ou de banlieues de certaines grandes villes dont les parents ont des métiers qui ne leur permettent pas de gagner beaucoup d'argent et pour lesquels les étudiant sont boursiers et Sciences-Po les accueille et les exonère de frais de scolarité. Nous avons une étudiante de Mayotte, elle est boursière, Sciences-Po la soutient, elle loge à la Villa Jasmins, résidence mise à disposition par la Ville.*

C'est pareil pour les étudiantes et étudiants qui font partie des 6 lycées de l'Académie de Nice en convention d'éducation prioritaire parmi lesquels figure le Lycée Pierre et Marie Curie, le Lycée Goscinny à Drap, le Lycée Apollinaire ou Manouchian à Nice. Ce sont des lycées dans lesquels les familles n'ont pas forcément les moyens et nous on leur offre cet horizon et on leur permet une vraie politique volontariste d'égalité des chances. Les droits moyens de scolarité acquittés par les étudiants ne sont pas du tout ce plafond affiché par le site. Oui Sciences-Po est une université d'élite, mais dans ce que ce terme à de plus noble, c'est-à-dire que nous sommes ambitieux, on vise l'excellence, on veut former les futurs dirigeants, mais ça n'est pas une institution assise sur une mine d'or qui se fait beaucoup d'argent sur la Ville de Menton. Bien au contraire. Nous à travers les chiffres communiqués et cette étude, nous avons le sentiment que c'est une relation équilibrée.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 29 voix pour – 4 contre (M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte)
(Mme Tomasi est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote).

attribue une subvention pluriannuelle pour les années universitaires 2025/2026 et 2026/2027 en nature d'un montant de 249.400 € annuel à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques, ainsi que la convention de mise à disposition des locaux.

Affaire n° 35 : Compte-rendu des Décisions Municipales n° 201/25 à 265/25

Rapporteur : M. le Maire

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 12 mai et enregistrées sous les n° 201/25 à 265/25.

Mme Martine CASERIO :

DM n° 238 / 243 / 244 « marchés de prestations de service d'assurance avec la SMACL »

Je m'étonne que la Ville continue de signer des marchés de prestations de service d'assurance avec la SMACL qui nous a quand même méchamment abandonnée et avec laquelle nous sommes en litige. Dans d'autres décisions je vois que l'on a signé avec LIBERTY ou MMA...

Suspension de séance :

Mme Emilie JEANJEAN : *Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes soumis aux marchés publics et que nous sommes obligés de prendre le mieux-disant, on n'a pas vraiment de moyens de les écarter sous prétexte qu'ils n'ont pas été « fairplay ». Là il ne s'agit pas de renouvellement avec la SMACL, mais de prolongation des marchés parce que justement la conjoncture actuelle fait que c'est très difficile de renouveler des marchés d'assurance. Beaucoup de collectivités se trouvent, aujourd'hui, sans marché du tout, notamment concernant les lots responsabilités civiles et dommages à biens qui sont les assurances les plus importantes pour les Collectivités et nous avons négocié avec la SMACL de pouvoir prolonger pendant quelques mois, aux conditions actuelles, parce que nous ne savons pas de quoi l'avenir est fait sur les prochains marchés que nous allons lancer. Les marchés que nous avons lancés sont restés infructueux, c'est pour cela que nous avons bien fait de prolonger les contrats existants de manière à pouvoir retravailler. Il va falloir revoir les franchises et tout un tas de choses pour essayer de faire en sorte que la Commune puisse être assurée. Mais nous allons essayer d'être soutenus par des partenaires sur ce dossier. Concernant les marchés avec LIBERTY et MMA, ce sont pour des prestations d'assurance qui sont plus simples à assurer, c'était pour la flotte automobile et les dommages aux œuvres d'art au Musée, sur lesquelles il y a beaucoup plus de concurrence et c'est plus facile de lancer les procédures. Pour tout ce qui est responsabilité civile et dommages aux biens, il suffit de lire la presse pour voir à quel point c'est très compliqué pour les Collectivités de s'assurer aujourd'hui sur ces deux types de lots.*

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 210 « convention d'occupation au profit de l'Association Menton Terra Mia, 1 Route de Sospel, à titre gratuit »

Je crois savoir que cette Association a déjà un local au Port, pourquoi un deuxième ? Il y a d'autres associations qui cherchent des locaux.

M. le Maire : Nous vous répondrons par écrit.

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 214 « projet de l'immeuble Forty »

Nous en sommes à l'avenant n°3 sur ce lot. Dans la gestion des deniers publics, c'est de l'argent.

Suspension de séance :

M. René BARDYN : Nous avons des travaux supplémentaires sur le lot « courant fort/courant faible ». Dans le sous-sol, nous avons modifié un accès et nous avons créer des locaux supplémentaires pour une future salle de sport. Nous avons eu des soucis avec ENEDIS sur les branchements, nous avons dû reprendre une colonne et le branchement sur le bâtiment aussi. Cela concerne aussi un contrôle d'accès supplémentaire que l'on a dû mettre au niveau de la porte d'entrée de service.

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 239 « chapelle de la Madone »

Nous avons fait toute une communication, le démarrage des travaux n'a pas commencé et nous avons déjà un avenant de + 12%.

M. le Maire : C'est le service de l'Urbanisme qui s'en occupe, nous vous répondrons par écrit.

QUESTIONS ECRITES

M. le Maire : Nous avons reçu vos questions écrites le dimanche soir, le Conseil c'est mardi, il faut penser que les services préparent le Conseil Municipal et pour répondre à vos questions, il faut du temps. Serait-il possible au moins d'avoir les questions le Vendredi pour avoir plus de temps pour répondre ?

Groupe « Unis pour Menton »

1. Confirmez-vous votre intention de réunir une CCSPL concernant les Ports de Menton avant les élections municipales de mars 2026 ?

Le fait de réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux n'entraîne nullement la mise en œuvre d'une délégation de service public. Pour rappel, la CCSPL est une instance consultative mise en place par les collectivités territoriales afin de placer les usagers (représentés par le tissu associatif local) au cœur des missions des services publics locaux, aux côtés des élus. La CCSPL aurait pour mission d'étudier les différents modes de gestions possibles, y compris la régie directe et y compris le mode actuel. Cette instance sert justement de lieux de discussion citoyen et en tout état de cause, une nouvelle délibération serait nécessaire pour lancer une DSP, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

2. Comment justifiez-vous le lancement d'une DSP de longue durée à moins de neuf mois d'élections que votre équipe risque fortement de perdre, privant ainsi les futurs élus de toute marge de manœuvre sur ce dossier stratégique ?

Comme évoqué précédemment, à ce stade de la procédure, aucune DSP n'est envisagée, la CCSPL ne s'étant même pas encore réunie.

3. Avez-vous déjà identifié ou présélectionné des candidats potentiels pour cette DSP, et si oui, selon quels critères et quelle procédure ?

En l'absence de lancement de procédure, aucun candidat ne peut être identifié.

4. Comment comptez-vous tenir compte des recommandations de la Cour des comptes concernant le respect du code de la commande publique et l'exercice d'un contrôle effectif des DSP ?

Comme vous avez pu le constater ce soir, un certain nombre de rapports d'activité ont déjà été présentés à l'Assemblée délibérante après avis de la CCSPL d'ailleurs. D'autres rapports seront présentés au Conseil de septembre (restauration collective, panneaux de publicité).

5. Une évaluation indépendante de la gestion actuelle des ports a-t-elle été réalisée pour justifier le recours à une nouvelle DSP ?

Un cabinet d'avocat a été missionné pour étudier la situation des ports de Menton et les divers modes de gestion envisageables. C'est justement cette étude qui devrait être présentée aux membres de la CCSPL, si celle-ci se réunit.

6. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus démocratique de laisser cette décision stratégique à la prochaine équipe municipale, élue par les Mentonnais en mars 2026 ?

La CCSPL se réunit, elle donne un avis.

Quai Bonaparte :

Pouvez-vous faire un point financier total et détaillé du montant des travaux ainsi qu'un point sur les procédures administratives en cours.

Pour rappel, les restaurateurs ont été reçus à deux reprises en mairie afin d'évoquer les phases des travaux, ainsi que les règles auxquelles ils devaient se conformer en matière d'occupation de l'espace public. Un courrier du service Urbanisme, en date du 4 novembre 2024, relatif à l'aménagement des terrasses et à la procédure à suivre, a été adressé à l'ensemble des restaurateurs. Chaque établissement a également transmis une demande de terrasse ouverte au service Occupation du Domaine Public, dans les dimensions fixées par ce dernier. L'ensemble des restaurateurs a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'un store banne, qui a reçu un avis favorable du service Urbanisme. Malgré ces démarches, depuis le 13 février dernier, à la suite des travaux de requalification du trottoir du quai Bonaparte (côté bâtiment), il a été constaté par les services de la commune que plusieurs établissements avaient installé des structures devant leurs locaux. Ces installations ne sont pas conformes à la réglementation du PSMV et contreviennent aux règles d'urbanisme ainsi qu'aux directives émises par les services communaux (Occupation du Domaine Public et Urbanisme). Une réunion a eu lieu ce matin, avec le Syndicat des Hôteliers Restaurateurs, la majorité des restaurateurs présents, l'objectif étant qu'ils puissent envisager avec leur fournisseur qui est le même pour tout le monde, de voir quelles sont les solutions pour qu'ils puissent se mettre dans les règles, sachant que l'ABF a pris acte que l'on a envoyé les PV d'urbanisme pour ceux qui n'avaient pas respecté et à confirmé que lorsqu'il y aura une entrevue avec les restaurateurs il n'était pas hostile à un déroulement de baie plastique clipées sur le sol et sur les côtés pour protéger de la pluie dans les périodes d'hiver et du vent. Ce matin, tout le monde était unanime que les restaurateurs avec leur syndicat départemental plus le fabricant de matériel se voient et étudient différentes hypothèses possibles qui soient ensuite présentées à l'ABF pour qu'il soit trouvé un compromis.

En réponse à ces non-conformités, plusieurs actions ont été entreprises :

- Intervention quotidienne d'un inspecteur de voirie pour alerter les commerçants,
- Envoi de nombreux courriels accompagnés de photographies afin de stopper les montages de structures,
- Courrier du service Occupation du Domaine Public / Commerce / Stationnement, en date du 20 février 2025, rappelant l'interdiction d'installer toute structure,

• Courrier du service Occupation du Domaine Public, en date du 20 mars 2025, informant les restaurateurs concernés qu'ils étaient en infraction.

Nos différentes relances étant restées sans réponse, les services ont été contraints, au vu des règlements en vigueur, des infractions constatées, ainsi que des observations de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, de dresser des rapports de constatation et des procès-verbaux d'infractions aux règles d'urbanisme transmis au procureur de la République. Une réunion a eu lieu ce matin, avec le Syndicat des Hôteliers Restaurateurs, la majorité des restaurateurs présents, l'objectif étant qu'ils puissent envisager avec leur fournisseur qui est le même pour tout le monde, de voir quelles sont les solutions pour qu'ils puissent se mettre dans les règles, sachant que l'ABF a pris acte que l'on a envoyé les PV d'urbanisme pour ceux qui n'avaient pas respecté et a confirmé que lorsqu'il y aura une entrevue avec les restaurateurs il n'était pas hostile à un déroulement de baie plastique clipées sur le sol et sur les côtés pour protéger de la pluie dans les périodes d'hiver et du vent. Ce matin, tout le monde était unanime que les restaurateurs avec leur syndicat départemental et le fabricant de matériel se voient et étudient différentes hypothèses possibles qui soient ensuite présentées à l'ABF pour qu'il soit trouvé un compromis. Tout le monde est prêt à faire les efforts nécessaires pour se mettre en règle.

M. Cédric MONTEIRO : Quid du muret de sécurisation ?

M. le Maire : Nous avons discuté avec l'ABF en lui disant que les pierres ne seront pas disponibles avant la fin septembre, début octobre. Pour l'instant nous avons sécurisé avec la lisse, mais il est plutôt partisan de la pose des pierres. Je vais vous donner une information et nous vous ferons passer pour la vérifier sur l'ensemble des coûts de l'aménagement du Quai Bonaparte par rapport aux prévisions on économise un peu plus de 16 %, soit 500.000 € par rapport aux prévisions.

Demande de protection fonctionnelle de Mathieu MESSINA

Conformément à ses propos tenus dans la presse, M. Mathieu MESSINA, Conseiller Municipal, a demandé l'octroi de la protection fonctionnelle dans le cadre du dossier SPL par un courrier du 5 juin 2025, réceptionné le 11 juin 2025. Il sollicite cette protection en sa qualité d'élus de la Commune car il fait l'objet de poursuites pénales. Tout d'abord, je tiens à préciser que cette demande a été reçue trop tardivement pour faire l'objet d'une inscription au Conseil de ce soir. Ensuite, je tiens à vous apporter les précisions suivantes : les élus locaux bénéficient bien d'un régime de protection qui s'apparente à la protection fonctionnelle des agents publics. Cette protection est organisée notamment par les articles L.2123-34 et L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les élus municipaux. L'octroi de la protection fonctionnelle relève de la compétence exclusive du conseil municipal.

Ce dispositif répond à trois types de situation :

- lorsque l'élus local est victime d'un accident dans l'exercice de ses fonctions,
- lorsque l'élus ou ses proches subissent des violences ou des outrages résultant de la qualité d'élus local (article L. 2123-35 du CGCT),
- lorsque l'élus local fait l'objet de poursuites (civiles ou pénales) pour des faits se rattachant à l'exercice de ses fonctions ou lorsque sa gestion est contrôlée par la chambre régionale des comptes (article L. 2123-34 du CGCT).

On serait donc dans le 3^{ème} cas « élus faisant l'objet de poursuites pénales ». Toutefois, l'octroi de la protection fonctionnelle est conditionné à certains critères et notamment au fait que la faute reprochée ne doit pas être une « faute personnelle détachable de ses fonctions ». La notion de faute détachable/personnelle de l'exercice des fonctions a été précisée par le juge administratif dans une décision du 30 décembre 2015, par laquelle le Conseil d'État a retenu trois critères alternatifs pour exclure le bénéfice de la protection fonctionnelle :

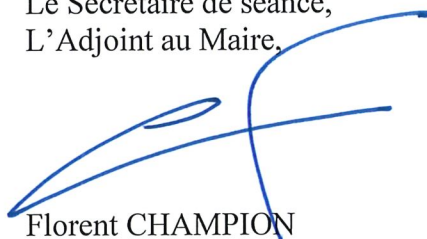
- la poursuite par l'intéressé d'un mobile d'ordre privé ;
- un comportement incompatible avec les obligations qui s'imposent dans l'exercice de fonctions publiques ;
- des faits qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils ont été commis, sont d'une particulière gravité.

Or, il semblerait que les faits reprochés entrent dans ces trois catégories. En effet, ce dernier est accusé de détournements de fonds publics, recel, blanchiment en bande organisée et faux et usage de faux. Ces faits constituent bien des fautes détachables, personnelles et intentionnelles, d'une particulière gravité et incompatibles avec les missions d'un élu. La jurisprudence est constante en la matière : de façon générale, chaque fois qu'un élu est poursuivi pour un manquement au devoir de probité, il existe une sorte de présomption de faute détachable du service et l'élu poursuivi ne peut bénéficier de la protection fonctionnelle, sous peine de se rendre coupable de détournement de fonds publics. De plus, il convient de rappeler que la Commune a été lésée par les faits reprochés à M. MESSINA, la Commune a porté plainte, il semble donc contradictoire que la Commune puisse accorder une protection, à ce stade, à la personne contre laquelle elle se retourne pour avoir été lésée. Enfin, même si la présomption d'innocence court jusqu'à une éventuelle condamnation définitive, la qualification des faits permet de rejeter une telle demande. En effet, le refus de protection fonctionnelle peut être motivé par des raisons telles que la faute personnelle. La présomption d'innocence qui devrait entraîner la mise en œuvre de la protection juridique s'efface pour l'administration devant la suspicion de la faute personnelle. Je rappelle à l'Assemblée que, à titre personnel, je n'ai pas demandé le bénéfice de cette protection alors que je suis moi-même mis en cause dans ce dossier. Pour autant, mon allocution de ce soir ne vaut pas refus express à la demande de M. MESSINA. La Commune souhaite interroger les services de l'Etat et le contrôle de légalité, à ce sujet et une réponse écrite lui sera adressée dans les délais légaux.

Fin de la séance à 00h27.

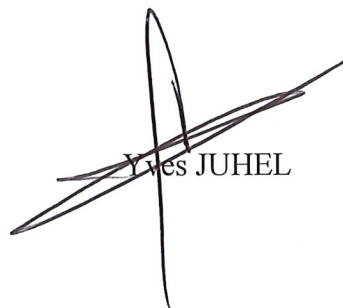
Menton, le 18 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Le Maire,



Yves JUHEL

